

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

N° CC-1-12-25

Le 9 décembre 2025 à 18h00, le Conseil de la Communauté d'Agglomération Durance Luberon Verdon Agglomération, dûment convoqué par lettres individuelles, en date du 3 décembre 2025, s'est réuni en session Ordinaire sous la présidence de Monsieur Camille GALTIER, Salle Giono - Centre des Congrès l'Etoile - GREOUX LES BAINS, dont les portes étaient restées ouvertes au public.

Présents :

Monsieur Vincent ALLEVAR, Monsieur Pascal ANTIQ, Monsieur Paul AUDAN, Monsieur Gérard AURRIC, Monsieur Francis BERARD , Monsieur Christophe BIANCHI, Monsieur Pierre BIANCO, Madame Catherine BOLEA, Monsieur Fabien BONINO, Monsieur Jean-Charles BORGHINI, Monsieur Guy BURLE, Madame Maryse CABRILLAC, Monsieur Jean-Claude CASTEL, Monsieur Claude CHEILAN, Madame Michèle COTTRET, Madame Claudie DECONIHOUT, Monsieur Jérôme DUBOIS, Monsieur Raphaël ENDERLÉ, Monsieur Jacques ESPITALIER, Monsieur Serge FAUDRIN, Monsieur Camille GALTIER, Monsieur Laurent GARCIA, Madame Béatrice GARCIA, Monsieur Benoît GAUVAN, Monsieur Benoît GOUIN, Monsieur François GRECO, Madame Nadine GRILLON, Monsieur Jean-Paul JULIEN, Madame Fabienne KREBAZZA, Monsieur Arnel LE HEN, Madame Marion MARCHAL, Monsieur Gilles MEGIS, Monsieur André MILLE, Monsieur Patrick OBRY, Madame Caroline PAOLASSO, Madame Valérie PEISSON, Monsieur Alex PLANETTI, Monsieur Jean-Luc QUEIRAS, Monsieur Bruno VIVIEN.

Absents représentés :

Monsieur Alain DEMOULIN donne pouvoir à Monsieur Camille GALTIER, Madame Brigitte DURAND donne pouvoir à Monsieur Jean-Luc QUEIRAS, Monsieur Ismail EL OUADGHIRI donne pouvoir à Monsieur Laurent GARCIA, Madame Sandra FAURE donne pouvoir à Madame Fabienne KREBAZZA, Madame Marion MAGNAN donne pouvoir à Madame Valérie PEISSON, Madame Lise RAOULT donne pouvoir à Madame Caroline PAOLASSO, Madame Virginie ROUZAUD donne pouvoir à Monsieur Serge FAUDRIN, Madame Laurie SARDELLA donne pouvoir à Monsieur Bruno VIVIEN.

Absents excusés :

Monsieur Pierre FISCHER.

Absents :

Madame Celine BONNAFOUX, Madame Delphine DELFINO, Monsieur Jean-Guillaume D'HERBES, Madame Isabel GAMBA, Monsieur Serge GARCIA, Monsieur Patrick GARNON, Madame Christel GEBELIN, Madame Odile GUIGON-CAUVIN, Monsieur Renaud HONDE, Madame Valérie LAFAY ANGELVIN, Madame Emmanuelle PRADALIER, Madame Séverine REYNE.

Secrétaire de séance : Monsieur Bruno VIVIEN

Le quorum est atteint.

CC-1-12-25 - DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2026

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L5211-36, L.5216-5 et L. 2312-1 ;

VU l'arrêté inter préfectoral N° 2024-366.008 en date du 31 décembre 2024 portant modification des statuts de la Communauté d'Agglomération Durance Luberon Verdon Agglomération (DLVAgglo),

VU la délibération n°CC-9-07-24 en date du 9 juillet 2024 par laquelle le conseil communautaire a

approuvé la modification des statuts, et les délibérations concordantes de la majorité qualifiée des communes (19 communes sur 25) représentant plus de la moitié des habitants ;

VU le rapport sur les orientations budgétaires de la Communauté d'Agglomération Durance-Luberon-Verdon Agglomération annexé à la présente délibération ;

CONSIDERANT que l'article L5211-36 du Code Général des Collectivités Territoriales précité, par référence à l'article L2312-1 dudit code, dispose que dans les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus, le Président présente au Conseil Communautaire, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que la structure et la gestion de la dette, permettant notamment d'évaluer l'évolution prévisionnelle du niveau d'épargne brute, d'épargne nette et de l'endettement à la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de budget,

CONSIDERANT que dans les EPCI de plus de 10 000 habitants comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus, le rapport comporte, en outre, une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses de personnel et des effectifs, qui comporte notamment des éléments sur la rémunération tels que les traitements indiciaires, les régimes indemnitaires, les nouvelles bonifications indiciaires, les heures supplémentaires rémunérées et les avantages en nature ; ainsi que sur la durée effective du travail,

CONSIDERANT que dans les EPCI de plus de 50 000 habitants, un rapport sur sa situation en matière de développement durable est également présenté par l'exécutif de la collectivité préalablement aux débats sur le projet de budget ;

CONSIDERANT que conformément à l'article L2312-1 du CGCT susvisé, le débat d'orientation budgétaire (DOB) doit se tenir dans les dix semaines précédant le vote du budget primitif et que la présentation du rapport y afférent doit donner lieu à un débat au sein du Conseil Communautaire, dont il est pris acte par une délibération spécifique,

Il est demandé à l'assemblée délibérante de bien vouloir :

- **DONNER ACTE** à Monsieur le Président de la tenue des débats d'orientations budgétaires relatifs à l'exercice 2026, selon les modalités prévues par le règlement intérieur du Conseil Communautaire, et sur la base des rapports dont le texte sera retranscrit sur le registre des délibérations.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa publication sur le site internet de l'intercommunalité : www.dlva.fr

Le Président, Camille GALTIER



**RAPPORT
D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2026**

Table des matières

Préambule	P 3
I – Contexte économique général et Projet de Loi de Finances 2026	P 3
II – Tendances budgétaires des EPCI en 2025	P 5
III – Perspectives relatives à la masse salariale et à la gestion de la dette	P 6
IV – Situation budgétaire 2025 ; orientations budgétaires pour 2026	P 7
A – Les recettes de fonctionnement	P 7
B – Les dépenses de fonctionnement	P 8
C – L'épargne	P 9
D – Les investissements	P 10
E – Le financement de nos investissements	P 11
F – Projection encours et annuité de la dette	P 12
G – Le plan pluriannuel d'investissement	P 13
Annexe 1 : Eléments relatifs à la gestion des ressources humaines	
Annexe 2 : rapport développement durable	

PREAMBULE

Première étape du cycle budgétaire, le Débat d'Orientations Budgétaires est une obligation légale pour tout EPCI comprenant au moins une commune supérieure à 3500 hab.

Il se tient dans les 10 semaines précédant l'examen et le vote du budget primitif.

Il vise à :

- informer sur l'évolution de la situation financière de la collectivité.
- discuter des orientations et priorités financières préfigurant le budget primitif.

Il n'a pas de caractère décisionnel. Il fait l'objet d'une délibération, auquel est joint le présent rapport, tenu à disposition du public.

I – CONTEXTE ECONOMIQUE GENERAL ET PROJET DE LOI DE FINANCES (PLF) 2026

La croissance nationale est faible : 1 % attendu en 2026 (1,4 % en Europe, 3,1 % dans le monde)

L'indice des prix à la consommation hors tabac (IPCH) est modéré : 1 % en 2025 ; 1,3 % en 2026 Les coûts d'énergie baissent, les prestations de service augmentent, à + 2,4 %

Depuis juin 2025, la BCE maintient ses taux directeurs à 215 % (3 % fin 2024). L'Euribor 3M est passé de 2,8 % fin 2024 à 2 % actuellement. Face aux tensions internationales, les banques maintiennent des marges élevées (> 1 %).

Le gouvernement entend ramener le déficit public de 5,4 à 4,7 % du PIB. La dette publique continuerait pourtant de progresser. Les collectivités territoriales, qui en représentent seulement 8 %, sont fortement « associées aux efforts de maîtrise du déficit public ».

- **Les principales mesures du PLF 2026 du 14 octobre 2025 :**

Maintien du prélèvement DILICO, qui passerait de 1 à 2 Mds €. Ainsi doublé mais avec une base élargie, il verrait son reversement conditionné au respect d'une évolution des dépenses par rapport au PIB, étalé sur 5 ans au lieu de 3, avec une retenue de 20 % au lieu de 10 %.

Un FCTVA remboursé aux EPCI en N+1 (année N actuellement), et qui ne concernerait plus le fonctionnement. Cela reviendrait à priver DLVAglgo de cette ressource en 2026.

La progression de la fraction de TVA versée par l'Etat en compensation des réformes fiscales de 2021 serait minorée par le taux de l'inflation. Cela revient à une progression de l'ordre de 0.

Compte tenu d'un IPCH à + 0,9 % fin 2025, la revalorisation nominale des valeurs locatives / bases fiscales au 1er janvier 2026 devrait être prochainement arrêté à + 0,9 %.

Baisse de 25 % de la compensation au titre des valeurs locatives des locaux industriels (taxe foncière sur le bâti et cotisation foncière des entreprises) que les collectivités recevaient suite à réforme de 2021. Cela impacterait fortement les territoires industriels.

La Dotation globale de fonctionnement (DGF) n'augmenterait pas en 2026. Les progressions de la dotation de solidarité urbaine (DSU), de la dotation de solidarité rurale (DSR) et de la dotation d'intercommunalité seraient donc financées par la baisse des autres dotations

Les «variables d'ajustement» (l'Etat considère comme telles la DC RTP, compensation historique des pertes liées à la réforme de la taxe professionnelle en 2010, et le FD PTP, qui visait à compenser des collectivités défavorisées en termes de ressources et de charges) seraient à nouveau minorées de 0,527 Mds €. A ce rythme là, elles n'existeront bientôt plus...

II – TENDANCES BUDGETAIRES DES EPCI EN 2025

Comparatif données et anticipations nationales / DLVAgglo :

	2024		2025	
	Tendances nationales EPCI *	Données ou estimations DLVAgglo	Tendances nationales EPCI *	Données ou estimations DLVAgglo
Total dépenses de fonctionnement	3,8%	4,6%	2,0%	3,0%

*données Banque postale sept. 2025

Les dépenses de fonctionnement ont augmenté plus vite à l'agglo en 2024, du fait de la mise en activité du centre aqualudique. Pour 2025, après déduction de l'indemnité SEERC et des avances au SMSHP et à ses communes-membres, charges exceptionnelles neutralisées en recettes) la progression de 3 % à l'agglo s'explique par l'impact du DILICO et l'augmentation des transferts financiers aux communes.

Dans le détail,

Les charges à caractère général évoluent plus vite à DLVAgglo qu'au niveau national en 2025 ; mas cela comprend des charges transférées au SMSHP, et la tendance était inverse en 2024.

Pour les frais de personnel, DLVAgglo reste nettement en dessous, sur les 2 années

Pour les dépenses d'intervention (syndicats, subventions..), après la plus forte augmentation en 2024 liée au contrat DSP piscine, DLVagglo se situe en 2025 en dessous des tendances EPCI

Comparatif données et anticipations nationales / DLVAgglo recettes :

	2024		2025	
	Tendances nationales EPCI *	Données ou estimations DLVAgglo	Tendances nationales EPCI *	Données ou estimations DLVAgglo
Total recettes de fonctionnement	3,4%	3,9%	1,5%	2,5%

*données Banque postale sept. 2025

Quoique freinée, la progression des recettes DLVAgglo reste supérieure à la tendance nationale en 2025, grâce au dynamisme économique du territoire et sans hausse des taux.

Après une année 2024 stable, pour la 1ère fois depuis 2016, l'épargne des EPCI serait en baisse en 2025 (les recettes augmentant moins vite que les dépenses). Le CFU 2025 de DLVAgglo suit cette tendance en termes d'épargne brute, mais l'épargne nette se redresse en 2025, par rapport à 2024 où le crédit-relais de 5,7 M € du centre aqualudique avait été remboursé.

Au niveau national, l'effort d'investissement des EPCI se poursuit (+ 5,6%), au prix d'une augmentation des encours de dette et d'un prélèvement sur fonds de roulement. A DLVAgglo, seul le prélèvement sur fonds de roulement a été mis en oeuvre en 2025 ; l'encours de dette est stable.

III – PERSPECTIVES RELATIVES A LA MASSE SALARIALE ET A LA GESTION DE DETTE

A. Masse salariale :

- Augmentation de la CNRACL de 3 points supplémentaires en 2026 (comme en 2025, et cela se poursuivra au moins jusqu'en 2028).
- Protection sociale complémentaire : à compter du 1er janvier 2026, entrée en application de la participation de 15 € minimum obligatoire pour le risque santé.

B. Gestion de dette :

La dette par type de taux et par prêteur est la suivante au 1er janvier 2026 :

Type	Encours	% d'exposition	Taux moyen (ExEx, Annuel)
Fixe	13 181 642 €	69,37%	2,97%
Variable	5 821 053 €	30,63%	3,28%
Ensemble des risques	19 002 695 €	100,00%	3,06%

La durée de vie résiduelle est de 18 ans (20,6 ans en 2025).

L'encours comprend 25 contrats.

L'encours de dette est stable, à 19 M € (1,5 M€ remboursés; 1,5 M€ souscrits). Sa répartition est modifiée : 70 % taux fixe /30 % taux variable (59 % taux variable en 2025): le contrat à taux variable souscrit pour le financement du centre aqua ludique a été remboursé pour moitié, et refinancé à taux fixe.

Le taux moyen ressort à 3,06 % (3,38 % l'an dernier).

La ligne de trésorerie, renouvelée en fin d'année, a été mobilisée en 2025 pendant 14 jours

Le profil d'extinction de la dette (hors emprunt nouveau 2026) est le suivant :

	CRD début d'exercice	Capital amorti	Amortissement CT	Intérêts	Flux total	CRD fin d'exercice
2026	19 090 615,90 €	1 683 836,02 €	0,00 €	563 056,16 €	2 246 892,18 €	17 406 779,88 €
2027	17 406 779,88 €	1 600 389,16 €	0,00 €	515 753,56 €	2 116 142,72 €	15 806 390,72 €
2028	15 806 390,72 €	1 382 685,77 €	0,00 €	479 011,48 €	1 861 697,25 €	14 423 704,95 €
2029	14 423 704,95 €	1 355 356,40 €	0,00 €	449 220,04 €	1 804 576,44 €	13 068 348,54 €
2030	13 068 348,54 €	1 045 499,48 €	0,00 €	417 923,79 €	1 463 423,27 €	12 022 849,06 €
2035	8 037 095,78 €	819 410,42 €	0,00 €	307 412,25 €	1 126 822,67 €	7 217 685,36 €

Cet encours, rapporté à notre épargne brute fin 2024, situe notre capacité de désendettement à 2,6 ans (5,2 ans en 2024 toutes collectivités – rapport Cour des comptes 2025)

IV – SITUATION BUDGETAIRE 2025 ; ORIENTATIONS

BUDGETAIRES 2026

Ces hypothèses prennent en compte les effets LFI 2025 connus, et non celles du PLF 2026, trop incertain à l'heure où ce rapport d'orientations a été remis.

A. Recettes de fonctionnement :

Elles représentaient 67,2 M en 2024 ; 68,8 M€ sont attendus à la clôture 2025, soit + 2,4 % (contre + 4,2 % l'an dernier).

La principale progression est toujours issue des bases fiscales (malgré l'absence de hausse des taux en 2025 et la baisse de la TFB). Cette progression est cependant moins importante qu'en 2024 : +0,84 M€ (+1,3 M en 2024).

En 2026, après déduction du produit exceptionnel 2025 lié à l'indemnité SEERC, les RRF progresseraient de + 1,3 % (+ 0,87 M€).

Les produits fiscaux contribueraient pour +0,6 M€ à cette progression (moindre progression des bases nominales en 2026, application des exonérations FRR de CFE...).

B. Dépenses de fonctionnement :

- **Les charges à caractère général (chapitre 011)**

Après + 3,5 % en 2024, +4,6 % est attendu en 2025 et + 3,5 % en 2026. DLVAgglo poursuit ses efforts de maîtrise sur ce poste, mais subit en 2025 et 2026 des revalorisations contractuelles (contrats déchets et transport).

- **Les charges de personnel (chapitre 012)**

Avec 12,5 M€ exécutés en 2025 et 12,7 M€ au budget 2026, ce poste est très bien maîtrisé, malgré les augmentations de CNRACL : +2,7 % d'évolution de masse salariale à DLVAgglo, la moyenne des Collectivité territoriales étant à + 4 %, tandis que l'Etat augmente quant à lui de + 6,7 %.

- **Les atténuations de produits (chapitre 014):**

Ce poste s'est accru de 6,4 % en 2025 du fait de l'augmentation d'AC aux communes et de la mise en place du DILICO. Il augmenterait de +3,2 % en 2026, avec les abondements d'AC décidés fin 2025 et le maintien du DILICO.

- **Les autres charges de gestion courante (chapitre 65):**

Après neutralisation du versement exceptionnel de l'indemnité SEERC, ce poste s'établirait fin 2025 à 11,1 M €, et est anticipé +/- stable en 2026

- **Les charges financières (chapitre 66):**

Compte tenu du reflux et maintien des taux d'intérêt après la hausse de 2024, et de la sécurisation de l'encours mise en œuvre en 2025, la baisse de ces charges se poursuit : 781 K€ en 2024, 581 K€ en 2025, 565 K€ en 2026

Au total, les DRF (hors charge exceptionnelle SEERC) sont attendues fin 2025 à + 2,9 % (+1,6 M€). Au BP 2026, leur progression est attendue à + 1,6 %, soit + 1 M€.

C. L'épargne :

Epargne attendue fin 2025 :

L'augmentation des DRF en 2025 (+ 1,6 M €), a été compensée par la croissance des RRF (+ 1,6 M € également).

Estimation du résultat de 2025: > 11 M€ (15 M€ en 2024). Le résultat pur de l'exercice 2025 serait de ± 6,2 M € (7,5 M€ en 2024)

L'épargne brute atteindrait ± 8 M€ en 2025 (9,7 M€ en 2024), mais l'épargne nette (disponible pour investir après remboursement de la dette) passerait de ± 2,4 M€ à ± 6,6 M €.

DLVAgglo entend conserver une épargne de gestion de 8-10 M€, et une épargne nette de 5 M€ pour financer son PPI de 15 M€. Pour cela, les charges à caractère général et charges de personnel seront contenues + 2 % max par an, et les autres charges stables. Cette bonne capacité d'épargne a permis de réviser de nouveau les AC au profit des communes fin 2025.

En 2026 (projection) :

- les RRF (hors produits exceptionnels 2025) progresseraient de + 1,3 % ±. A ces recettes de l'exercice vient s'ajouter le résultat reporté, qui serait maintenu à 5,3 M€ ±.

- les DRF (hors charges exceptionnelles 2025) augmenteraient de + 1,6 % ±. La hausse des charges à caractère général et des atténuations de produits (dont AC aux communes) sera partiellement compensée par la maîtrise des charges de gestion courante et de personnel.

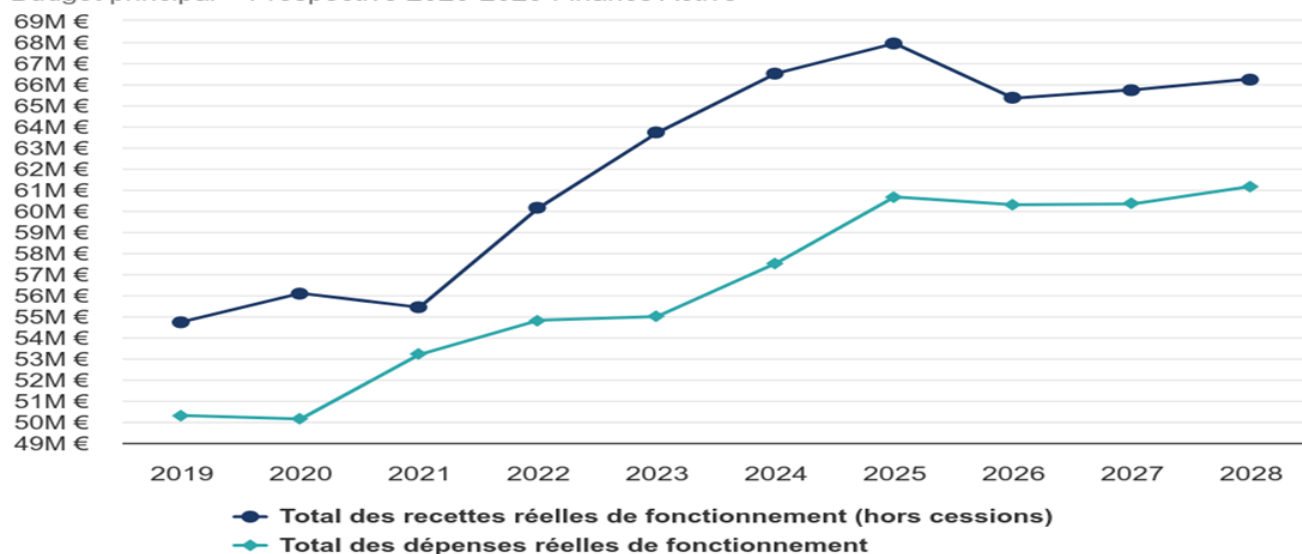
L'autofinancement prévisionnel (corrigé des charges et produits exceptionnels) s'établirait à ± 4 M € en 2026 (4,2 M € en 2025). S'y ajoute celui (obligatoire) de la dotation aux amortissements, pour 2,6 M €

Partant d'une situation tendue en 2021, DLVAgglo a accru son épargne entre 2022 et 2024, grâce à une courbe d'évolution des recettes (fiscalité directe, fractions de TVA...) plus pentue que celle des charges. Entre 2024 et 2026, les recettes progressent moins vite que les charges (gel des fractions de TVA, moindre inflation des bases fiscales / abondements AC des communes, prélèvement DILICO et autres prélèvement de l'Etat. L'objectif consistera à stabiliser l'épargne au niveau actuel à partir de 2026, et éviter un effet de ciseaux.

	Rétrospective						Prospective			
	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028
Total des recettes réelles de fonctionnement (hors cessions)	54 731 087	56 089 297	55 423 069	60 122 683	63 690 197	66 506 419	67 932 658	65 331 103	65 730 946	66 247 746
Total des dépenses réelles de fonctionnement	50 298 243	50 131 501	53 189 195	54 808 064	54 991 192	57 507 854	60 660 149	60 286 756	60 324 982	61 155 758

Effet de ciseau

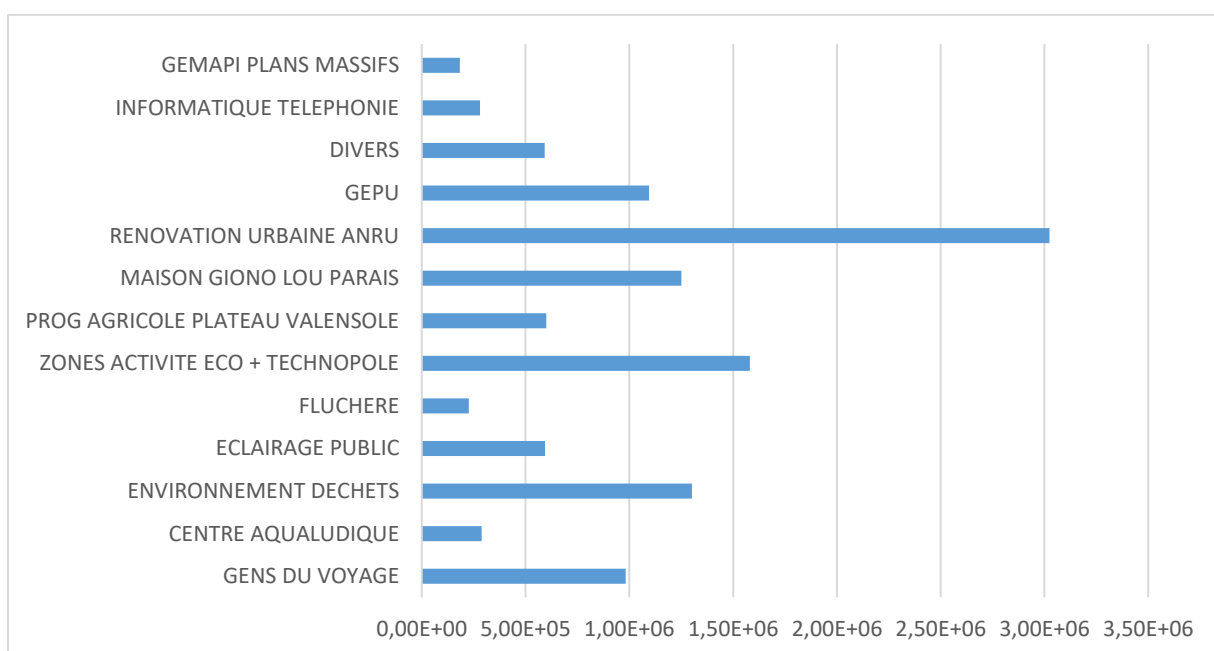
Budget principal > Prospective 2026-2029 Finance Active



D. Les investissements :

Estimations clôture 2025 :

- 12 M€ réalisés (11,7 M€ en 2024)
- 5 M€ engagés et reportés
- 84 % du budget engagé
- Taux de réalisation : $\pm 60\%$ (62 % en 2024)
- Principaux programmes réalisés (en 1:100 000) :



Les opérations d'investissement programmées en 2026 :

- 15,2 M € de crédits nouveaux inscrits

Le PPI a été actualisé à l'automne 2025 ; l'objectif annuel reste 13,5 M € réalisés en moy./an 2026-2028

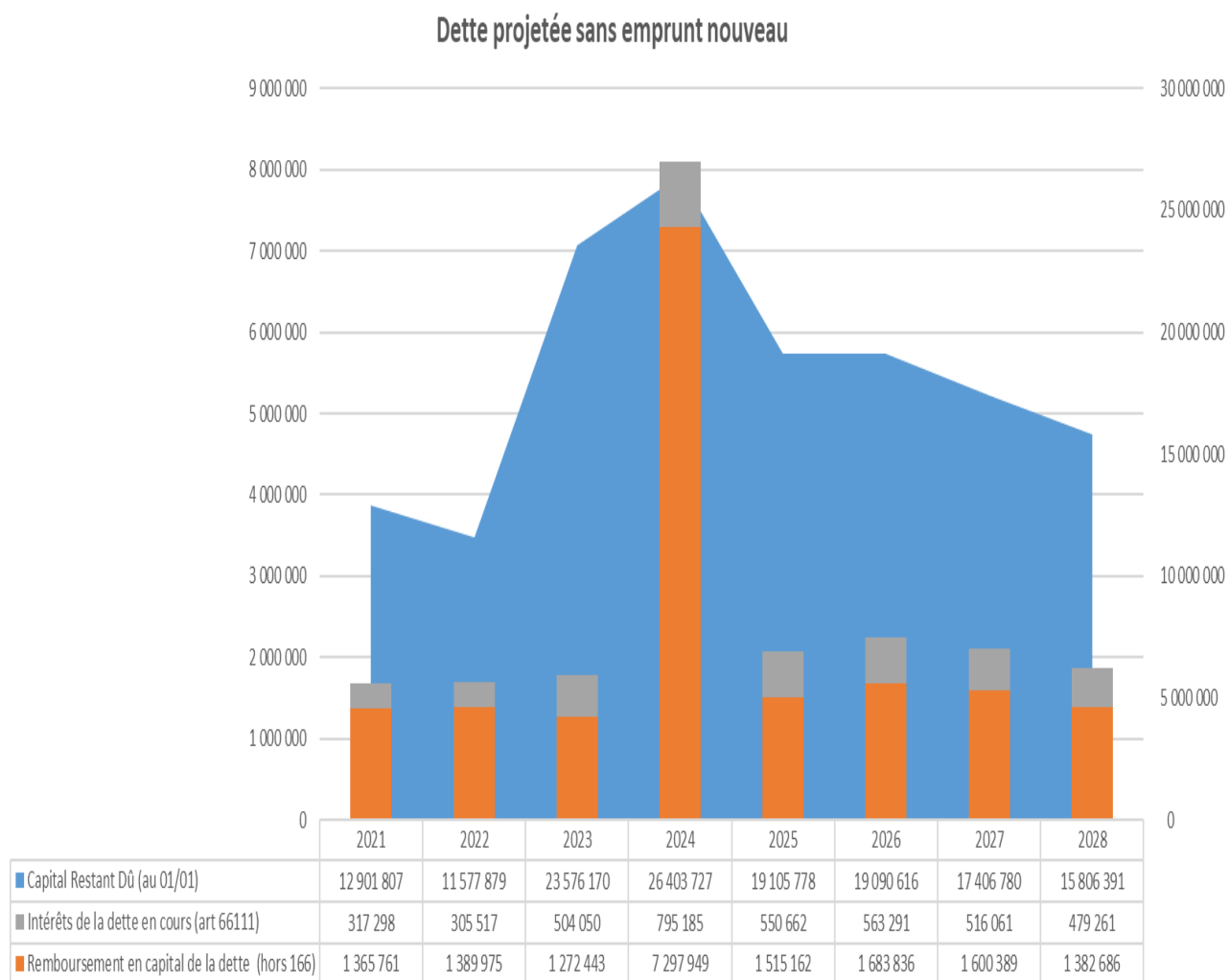
Centre technique intercommunal	1,9 M €	Prog. annuel de renouvellement	1,3 M €
Eclairage pu. et GEPU dans les communes	1,8 M €	Pôle multimodaux et autres mobilité	0,9 M €
Maison Giono Lou Parais	1,8 M €	Prog.hydraulique plateau de Valensole	0,6 M €
Développement économique (ZA + fds d'interv°)	1,6 M €	GEMAPI + plans massifs	0,6 M €
ANRU	1,5 M €	Déchetterie sud- recyclerie	0,5 M €
Optimisation tri sélectif + biodéchets	1,5 M €	Fonds de concours hôpital Manosque	0,5 M €
		Autres	0,7 M €

E. Le financement des investissements :

- Les recettes de FCTVA : 1,3 € attendus en 2026 ; 1,3 M€ encaissés en 2025
- Les subventions et financements extérieurs (en progression) :
 - 3,5 M€ encaissés en 2025 (3,9 M € en 2024)
 - 1,7 M€ seront reportés comme restes à réaliser sur l'exercice 2026 (1,2 M € en 2025)
 - 2,3 M € inscrits au titre des nouveaux programmes ou CP 2026 (2 M € en 2025)
- Emprunt d'équilibre / prévisionnel : ± 4 M €
- Le solde sera autofinancé

F. Projection encours et annuité de la dette :

Encours de la dette + annuité en K et I, projetés, sans emprunt nouveau :



G. Le Plan Pluriannuel d'Investissement :

Libellé	Pour mémoire prévu 2025	Prévu 2026	2027	2028
MOBILITE				
Pôle multimodal sud	300 000	691 500	2 108 500	1 700 000
Mobilité (covoiturage, arrêts bus, vélo, divers matériels)	10 000	260 200	500 000	500 000
Rachat dépôt de bus fin de DSP mobilité			1 400 000	0
AMENAGEMENT - ATTRACTIVITE				
Aire permanente d'accueil des gens du voyage			8 000	35 000
Programme hydraulique plateau de Valensole (fonds de concours)	600 000	600 000		600 000
Révision du SCOT	40 000	38 190		
Programme développement économique (ZA et fonds d'intervention)	1 263 000	1 643 500	1 650 000	1 650 000
fonds de soutien économique (AP-CP)	225 000	250 000	250 000	250 000
travaux ZA (dont GEPU EPU)	1 038 000	1 393 500	1 400 000	1 400 000
Reprise déficit des ZA		190 000	310 000	
Technopôle Ste Tulle : hotel d'entreprise	119 992	115 000	610 000	600 000
La loubière - St Maurice			200 000	

Libellé	Pour mémoire prévu 2025	Prévu 2026	2027	2028
ENVIRONNEMENT				
GEMAPI (prog. détaillé)	292 248	490 480	513 632	1 112 400
Plan massifs	131 000	85 000	210 000	210 000
Dispositifs d'amélioration de la gestion des biodéchets	90 000	100 000	100 000	100 000
sécurisation déchetteries	226 000	50 000		
Optimisation du tri sélectif	600 000	1 380 000	900 000	1 300 000
Passage à la TI			1 017 000	500 000
containers déchets	50 000		20 000	20 000
Decheterie sud recyclerie étude acquisition construction	750 000	500 000	1 500 000	1 500 000
CULTURE				
Mise en sécurité Carzou - solde fonds de concours			240 000	
studio de danse auditorium		120 000	900 000	
château oraison				170 000
Maison Giono Lou Parais	2 000 000	1 803 009		

Libellé	Prévu 2025	Prévu 2026	2027	2028
SOUTIEN AUX COMMUNES				
Programme Eclairage public et GEPU travaux des communes	2 013 087	1 763 592	1 500 000	1 500 000
Fonds de concours Communes	192 000	192 000	600 000	600 000
AUTRES				
Centre technique intercommunal	500 000	1 865 000	510 615	
Maison assistant(e)s maternel(le)s Val de rencure		50 000	300 000	
Programme annuel de renouvellement	1 302 443	1 303 191	1 002 000	870 000
30 - ANRU	2 030 502	1 508 400	0	2 500 000
Maîtrise foncière (dont phase 1 2025 : L + K + garages)	1 500 000	331 800		
Relogement et démolitions	530 502	876 600		
études et conduite d'opération		300 000		
cœur de projet				2 500 000
médiathèque Alicante				
31 - Subvention d'investissement Hôpital Manosque		500 000	500 000	0
Total dépenses programme	14 677 748	15 246 325	16 599 747	15 467 400

**ANNEXE 1 - ELEMENTS REGLEMENTAIRES RELATIFS
A LA GESTION DES RESSOURCES HUMAINES**

VOIR PIECES ANNEXES

**ANNEXE 2 – RAPPORT DEVELOPEMENT DURABLE
DURANCE LUBERON VERDON AGGLOMERATION**

VOIR PIECE ANNEXE

CA Durance Lubéron Verdon - Multi-budgets

Rapport Mensuel : nov. 2025

20/11/2025 13:23

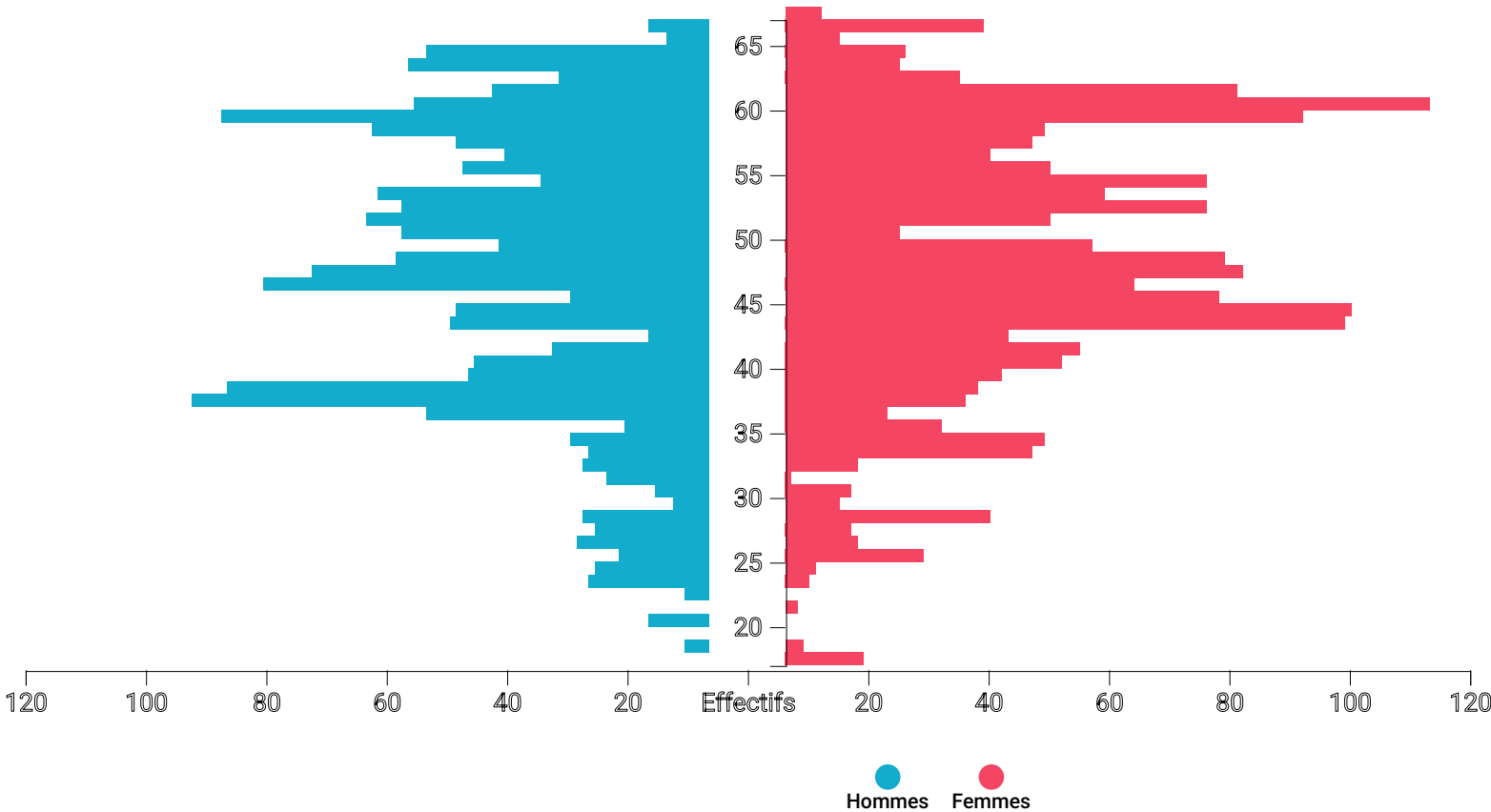
Informations Réglementaires

Valeur du point				Valeur du SMIC		
Date Valeur du point	Valeur Annuelle	Valeur Mensuelle	Augmentation	Date Valeur du SMIC	Valeur Horaire	Augmentation
Juill. 2023	59,07336 €	4,92278 €	1,50 %	Nov. 2024	11,88 €	1,97 %
Juill. 2022	58,20036 €	4,85003 €	3,50 %	Janv. 2024	11,65 €	1,13 %
Févr. 2017	56,23224 €	4,68602 €	0,60 %	Mai 2023	11,52 €	2,22 %

Age de vos effectifs

Les élus et conseiller ESE sont exclus de cette analyse

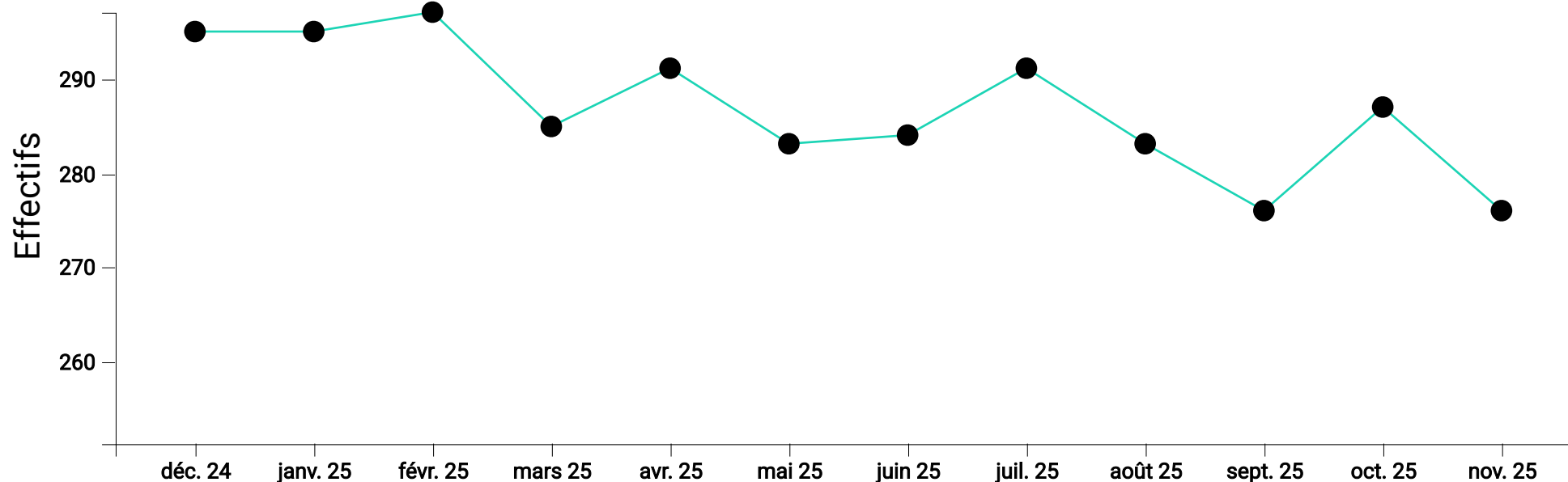
Age

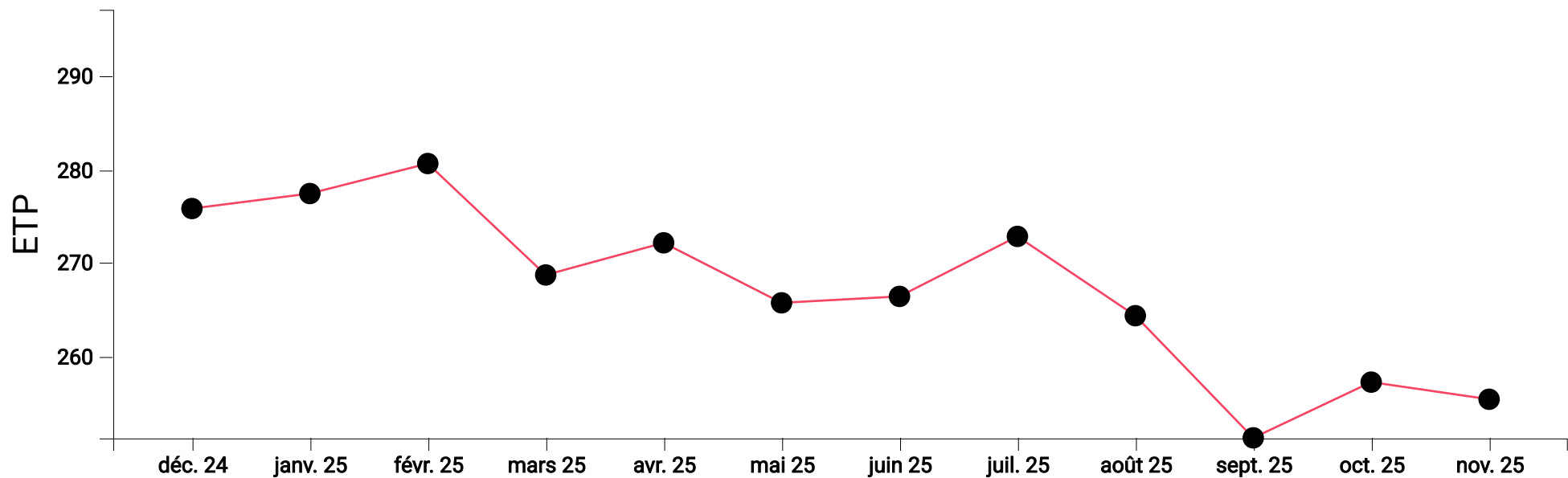


Regroupement Profil(s)	Age minimum	Age moyen	Age maximum
Titulaires	23 ans	50 ans	67 ans
Contractuels de droit public	18 ans	41 ans	65 ans
Vacataires	67 ans	67 ans	67 ans
Autres	17 ans	38 ans	62 ans

Vos Effectifs et ETP

Les élus et conseiller ESE sont exclus de cette analyse





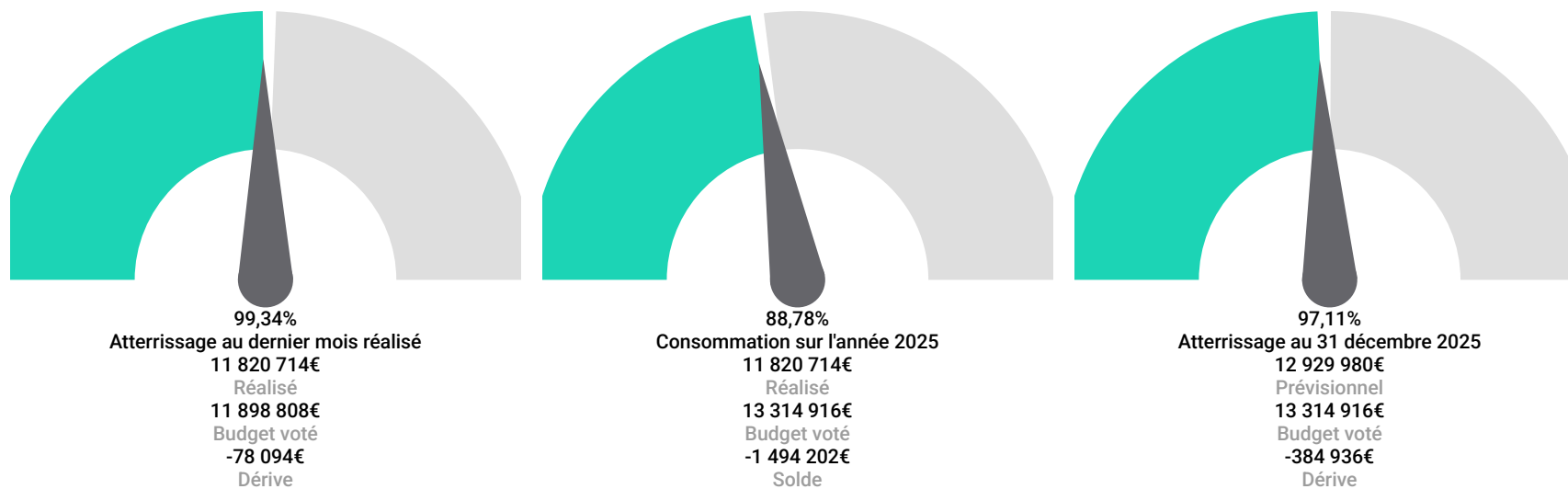
	2024	2025												
Effectifs ETP	Déc.	Janv.	Févr.	Mars	Avr.	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Total	Moyenne
Effectifs	295	295	297	285	291	283	284	291	283	276	287	276	3 443	287
Evolution M-12 Effectifs	-12,46 %	0,68 %	3,85 %	-1,72 %	-1,69 %	-3,41 %	-3,73 %	-3,32 %	-5,03 %	-7,07 %	-1,37 %	-6,44 %		
ETP	275,78	277,3	280,58	268,78	272,27	265,77	266,54	272,87	264,43	251,43	257,39	255,64	3 208,78	267,40
Evolution M-12 ETP	-12,5 %	2,98 %	6,16 %	0,85 %	-0,62 %	-2,44 %	-2,37 %	-3,25 %	-4,36 %	-8,46 %	-5,07 %	-6,8 %		

Suivi des consommations mensuelles 2025



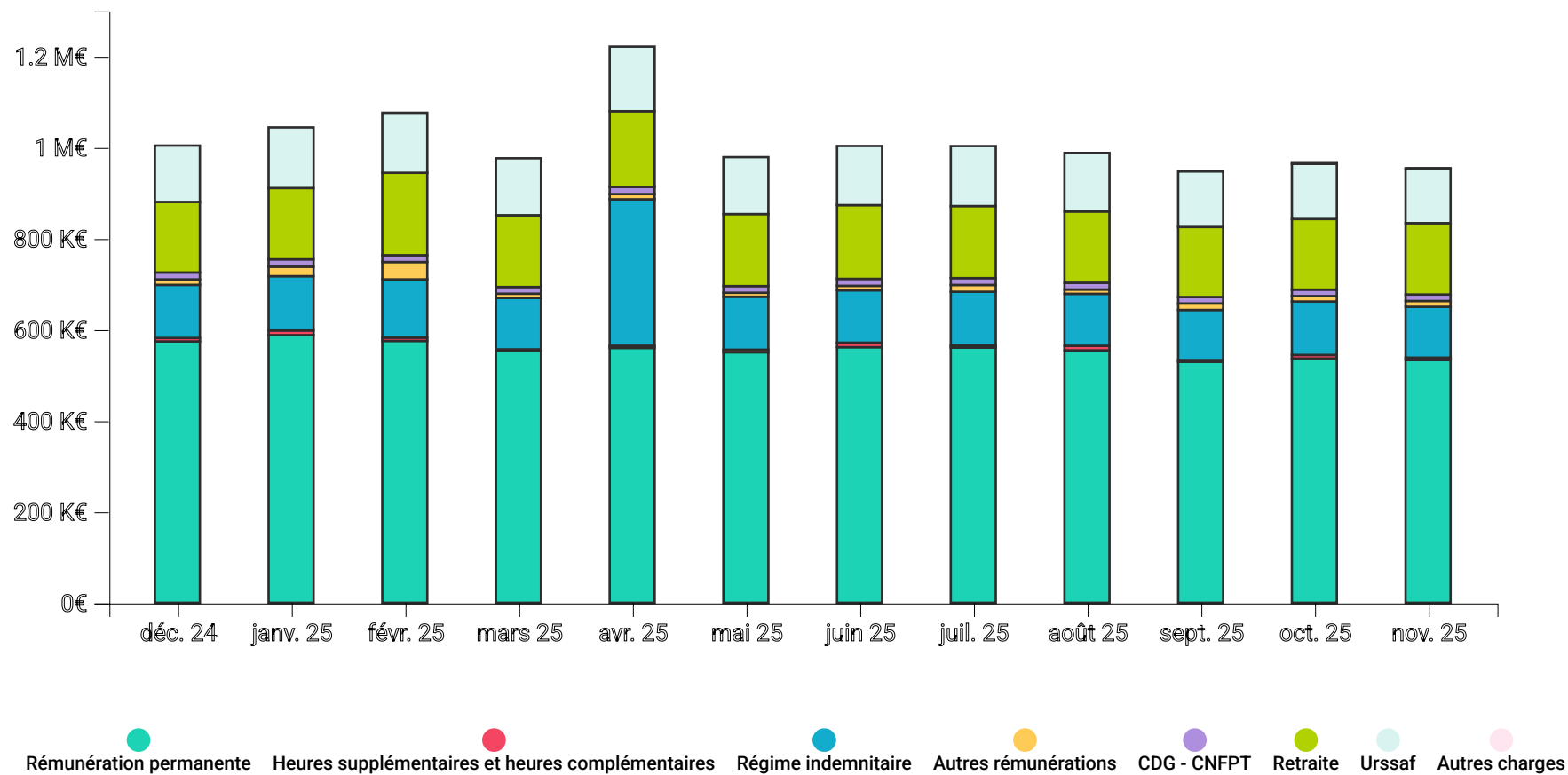
Type	Janv.	Févr.	Mars	Avr.	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Total	Moyenne
Budget voté	1 055 854	1 044 647	1 078 948	1 270 291	1 094 005	1 064 600	1 078 290	1 075 551	1 058 199	1 034 670	1 043 753	1 416 108	13 314 916	1 109 576
Réalisé ou Prévisionnel	1 076 969	1 109 347	1 052 494	1 267 072	1 012 074	1 036 613	1 036 588	1 021 284	985 956	1 234 706	987 611	1 109 266	12 929 980	1 077 498
Dérive cumulée	21 114	85 815	59 361	56 142	-25 789	-53 776	-95 478	-149 745	-221 988	-21 952	-78 094	-384 936	-384 936	-32 078

Indicateurs de consommation (BP 2025)



Votre masse salariale

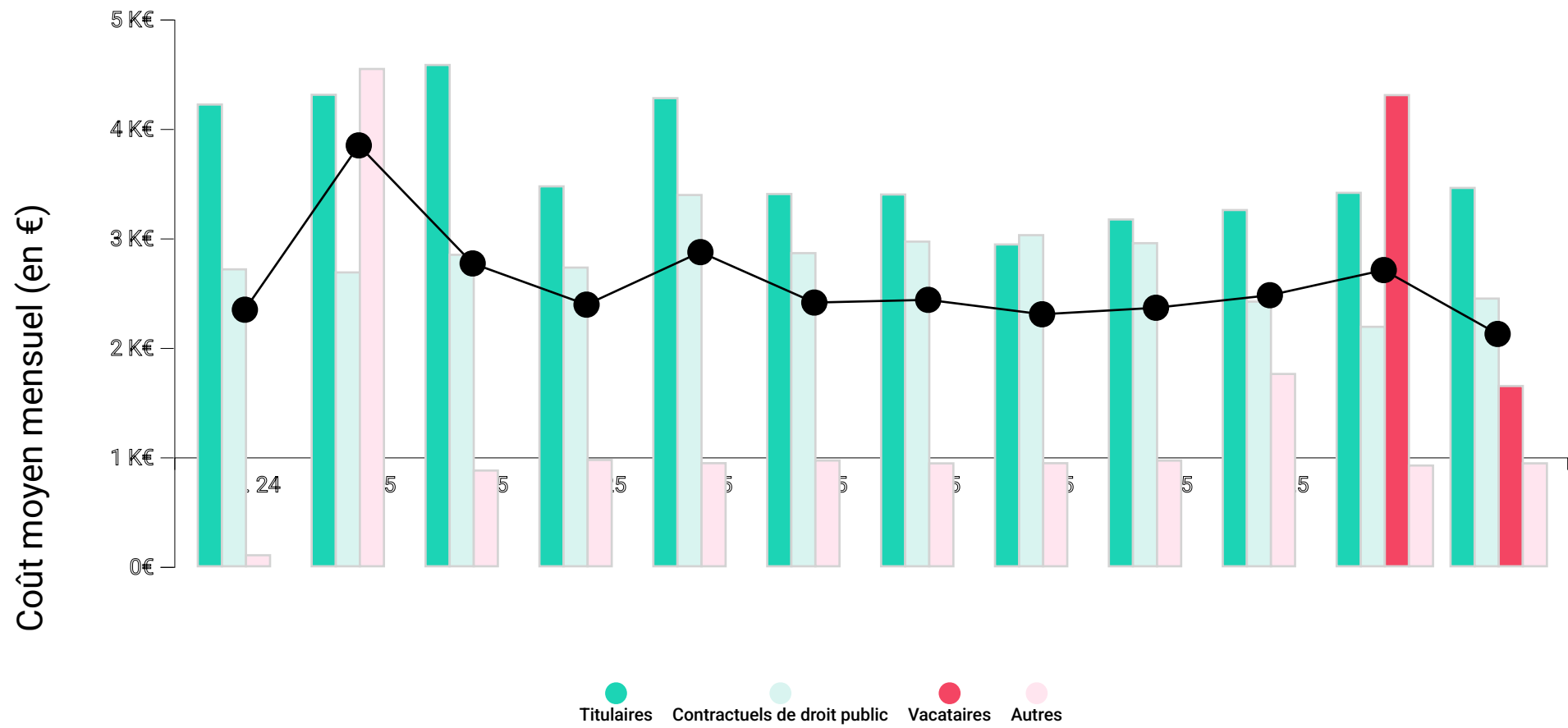
Les élus et conseiller ESE sont exclus de cette analyse



	2024	2025												
Type de Rém.	Déc.	Janv.	Févr.	Mars	Avr.	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Moyenne	Total
Rémunération permanente	573 751	587 641	574 879	553 628	559 448	549 850	561 072	560 138	554 068	528 832	536 158	532 816	556 023	6 672 280
Heures supplémentaires et heures complémentaires	7 568	10 133	7 180	2 628	4 828	5 697	9 944	5 150	10 067	3 935	7 942	5 268	6 695	80 339
Régime indemnitaire	116 705	119 299	127 987	113 078	321 511	116 420	115 089	117 541	114 248	110 198	117 352	111 740	133 431	1 601 167
Autres rémunérations	11 976	20 825	38 105	9 320	11 487	8 726	9 849	15 015	9 484	14 162	11 991	12 854	14 483	173 794
CDG - CNFPT	15 201	16 181	15 005	14 703	15 921	14 628	15 259	15 010	14 749	14 201	14 187	14 185	14 936	179 230
Retraite	154 892	156 532	180 800	157 555	165 978	158 094	161 907	158 212	156 500	153 648	154 883	156 621	159 635	1 915 623
Urssaf	123 620	133 172	131 850	124 866	141 708	124 880	129 715	131 550	128 390	121 873	121 213	119 453	127 691	1 532 291
Autres charges	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3 315	821	345	4 136
Total	1 003 713	1 043 783	1 075 807	975 779	1 220 880	978 296	1 002 835	1 002 615	987 506	946 848	967 041	953 758	1 013 238	12 158 860

Coût moyen sur les 12 derniers mois

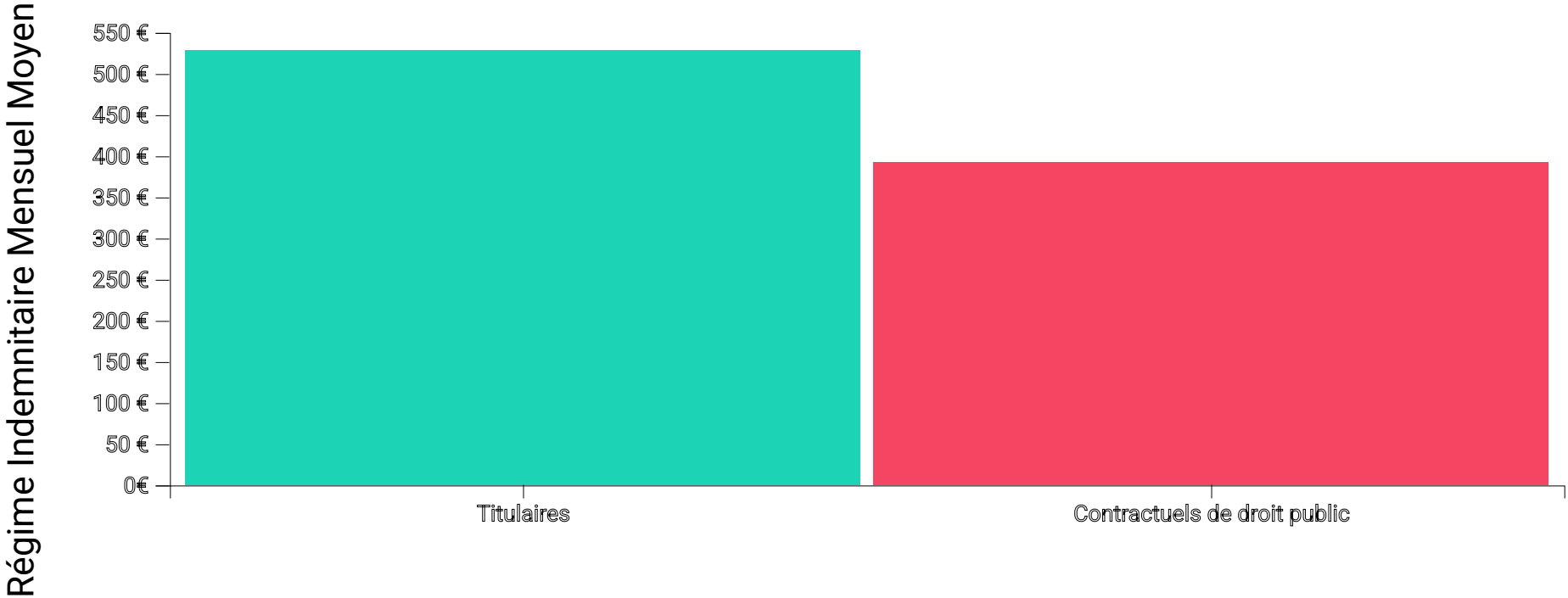
Les élus et conseiller ESE sont exclus de cette analyse



	2024	2025											Moyenne (en €)
Regroupement de profils	Déc.	Janv.	Févr.	Mars	Avr.	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	
Titulaires	4 218	4 307	4 579	3 470	4 276	3 400	3 396	2 939	3 168	3 254	3 411	3 456	3 924
Evolution M-12 Titulaires	5,36 %	0,92 %	14,75 %	5,74 %	6,08 %	4,76 %	3,29 %	-12,59 %	-3,98 %	-5,75 %	-2,38 %	-1,41 %	
Contractuels de droit public	2 712	2 684	2 845	2 728	3 391	2 860	2 965	3 025	2 951	2 417	2 187	2 445	3 185
Evolution M-12 Contractuels de droit public	4,91 %	3,70 %	-3,66 %	5,38 %	3,44 %	5,75 %	2,50 %	4,13 %	12,05 %	-10,90 %	-26,47 %	-11,79 %	
Vacataires	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	4 304	1 647	2 975
Evolution M-12 Vacataires	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,00 %	0,00 %	
Autres	101	4 543	875	971	942	966	940	942	965	1 757	920	940	556
Evolution M-12 Autres	-44,30 %	357,77 %	29,63 %	-67,28 %	-14,30 %	-13,25 %	-14,12 %	-3,92 %	14,31 %	70,30 %	-3,76 %	60,73 %	

Régime Indemnitaire moyen sur les 12 derniers mois

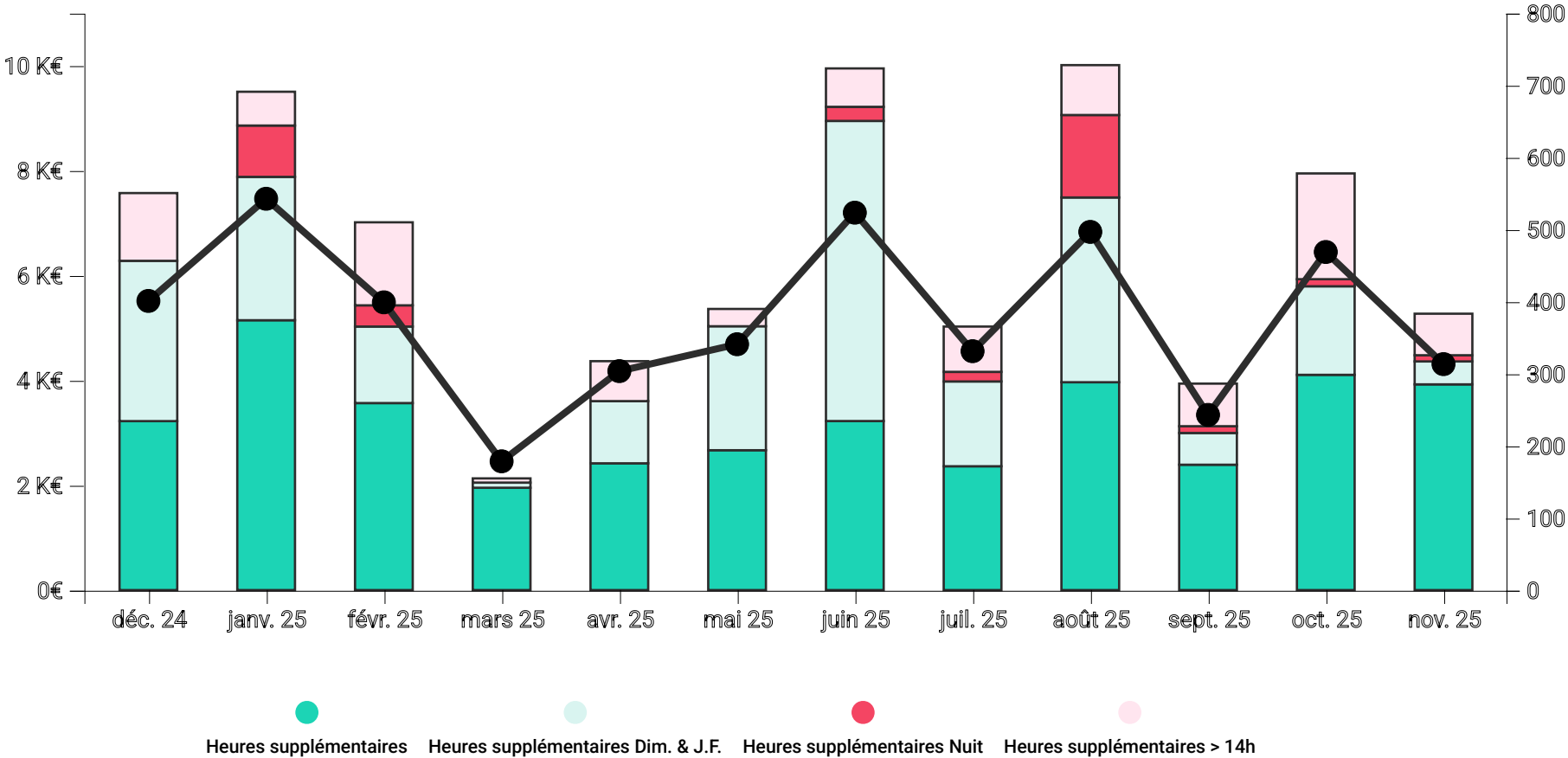
Les élus et conseiller ESE sont exclus de cette analyse



Regroupement Profils	RI Moyen	Evolution (en %) par rapport à déc. 23 - nov. 24	Montant total RI entre déc. 24 et nov. 25	% RI sur rémunération
Titulaires	529	-6,79 %	1 262 533	19,22 %
Contractuels de droit public	392	-2,92 %	338 634	17,63 %

Heures Supplémentaires

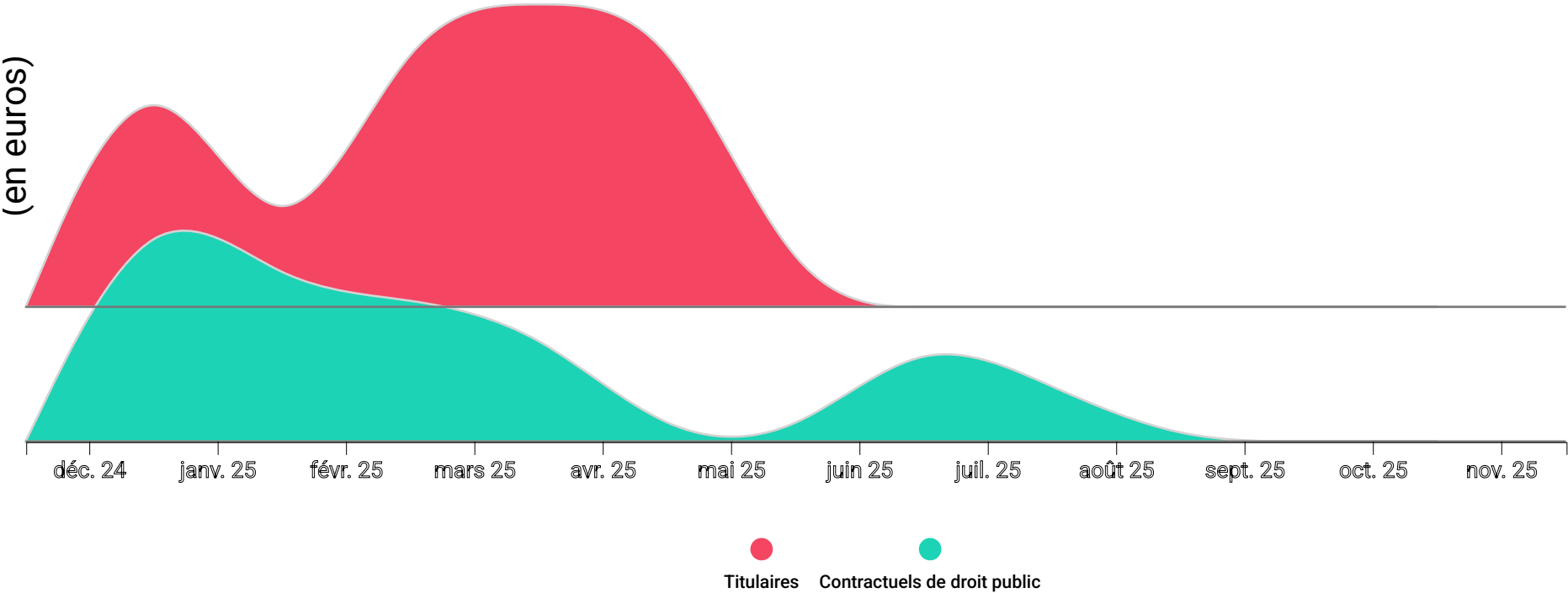
Les élus et conseiller ESE sont exclus de cette analyse



	2024	2025												
Heures Supplémentaires	déc.	janv.	févr.	mars	avr.	mai	juin	juil.	août	sept.	oct.	nov.	Moyenne	Total
Montant (en €)	7 568	9 499	7 010	2 129	4 364	5 359	9 944	5 023	10 007	3 935	7 942	5 268	6 504	78 048
Nombre d'heures	400,84 H	542,47 H	398,92 H	178,53 H	303,56 H	340,82 H	523,20 H	331,18 H	496,54 H	242,87 H	468,69 H	313,25 H	378,41 H	4 540,87 H
Part masse salariale brute	1,07 %	1,29 %	0,94 %	0,31 %	0,49 %	0,79 %	1,43 %	0,72 %	1,45 %	0,60 %	1,18 %	0,79 %	0,92 %	/

Heures Complémentaires

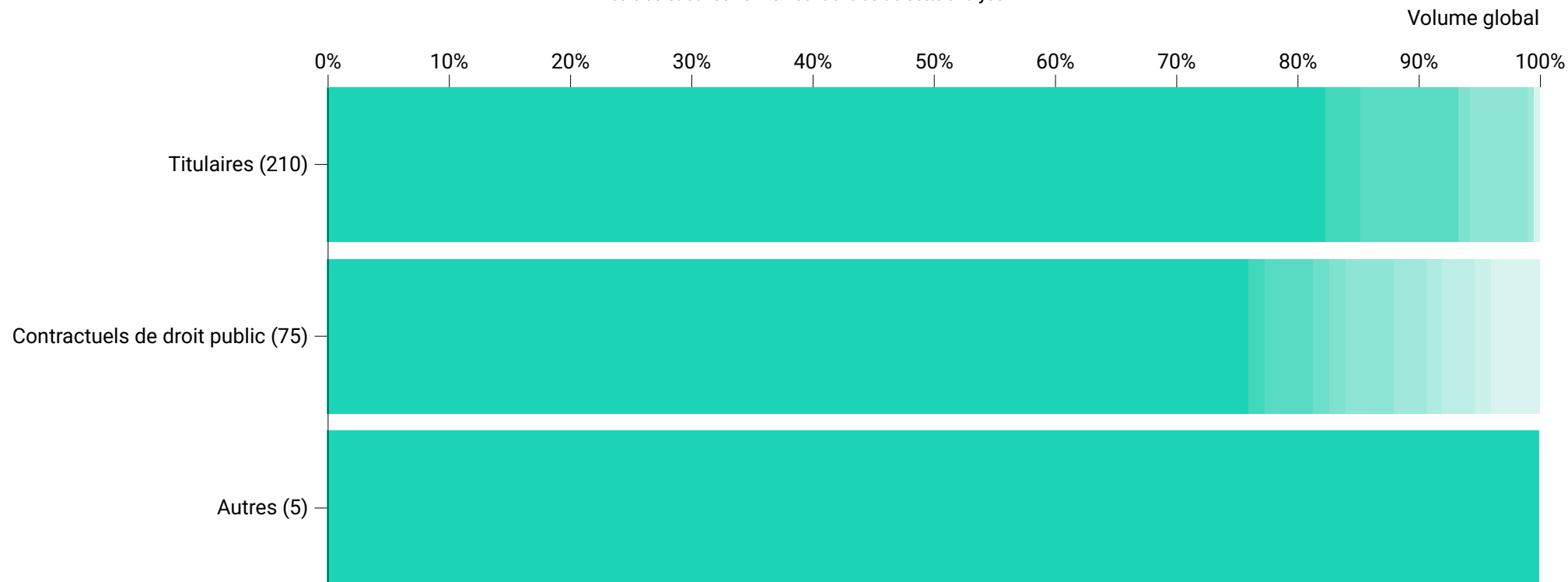
Les élus et conseiller ESE sont exclus de cette analyse



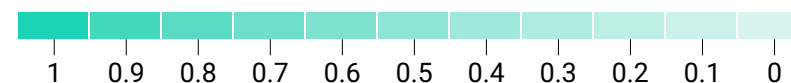
Regroupement de Profils	Montant HC nov. 25	Montant HC constaté entre déc. 24 et nov. 25	Evolution par rapport à la période déc. 23 - nov. 24
Titulaires	0	1 349	-46,20 %
Contractuels de droit public	0	942	14,28 %

Temps de Travail sur les 12 derniers mois

Les élus et conseiller ESE sont exclus de cette analyse



ETP



Regroupement Profils	Pourcentage d'effectifs à temps plein	Nombre d'effectifs à temps plein
Titulaires	82,38 %	173
Contractuels de droit public	76,00 %	57
Autres	100,00 %	5

Affichage de 1 à 3 sur 3 éléments

GVT Budgétaire en Rétrospective

	2024	2025											
Libellé	Déc.	Janv.	Févr.	Mars	Avr.	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Moyenne
GVT Indiciaire													
Titulaires ou stagiaires	2,93 %	2,76 %	2,48 %	2,49 %	2,56 %	2,53 %	2,45 %	2,23 %	2,17 %	2,26 %	2,22 %	2,23 %	2,44 %
Contractuels indiciaires	0,83 %	0,31 %	0,22 %	1,37 %	0,62 %	-0,10 %	-0,46 %	-0,71 %	-0,84 %	-1,26 %	-1,95 %	-2,01 %	-0,33 %
GVT Rém. Brute													
Titulaires ou stagiaires	0,95 %	1,19 %	1,51 %	0,61 %	0,09 %	0,11 %	0,14 %	0,50 %	0,46 %	0,31 %	0,48 %	0,13 %	0,54 %
Contractuels indiciaires	6,52 %	6,29 %	6,16 %	4,63 %	4,17 %	6,05 %	6,59 %	6,71 %	6,93 %	7,64 %	7,82 %	7,62 %	6,43 %
GVT Rém. Permanente													
Titulaires ou stagiaires	1,05 %	1,12 %	0,86 %	0,46 %	0,01 %	0,03 %	0,17 %	0,39 %	0,56 %	0,43 %	0,62 %	-0,01 %	0,47 %
Contractuels indiciaires	4,53 %	4,59 %	4,18 %	2,49 %	2,91 %	3,51 %	3,51 %	3,08 %	3,69 %	3,84 %	4,73 %	4,00 %	3,75 %

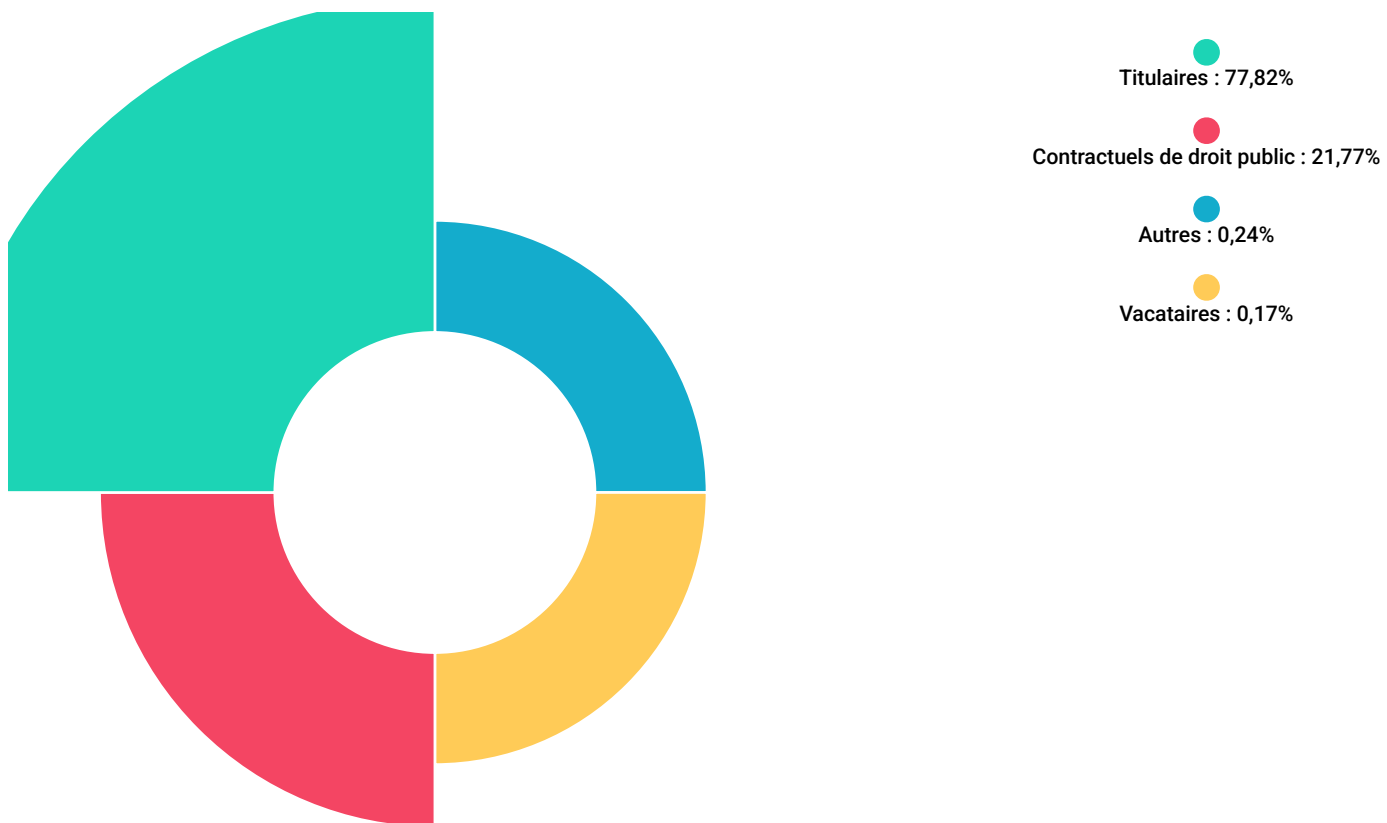
Catégories Hiérarchiques



Turn Over sur les 12 derniers mois

	2024	2025												
Profil	Déc.	Janv.	Févr.	Mars	Avr.	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Moyenne	Total
Entrées														
Contractuels indiciaires mensualisés	1	4	0	1	1	1	3	4	0	1	2	3	1,75	21
Contractuels indiciaires horaires	2	1	3	3	2	0	1	5	2	1	2	1	1,92	23
Titulaires ou stagiaires	1	0	0	0	4	0	0	0	0	1	4	1	0,92	11
Sorties														
Contractuels indiciaires mensualisés	1	0	0	0	2	1	0	2	3	0	2	0	0,92	11
Contractuels indiciaires horaires	3	2	1	1	1	1	1	0	2	0	9	0	1,75	21
Titulaires ou stagiaires	4	0	14	0	5	2	2	3	4	0	7	0	3,42	41
Effectifs														
Contractuels indiciaires mensualisés	58	62	61	62	62	60	62	66	62	60	62	62	61,58	739
Contractuels indiciaires horaires	9	6	7	9	10	9	9	13	15	14	16	8	10,42	125
Titulaires ou stagiaires	225	221	222	208	213	209	207	205	204	201	205	200	210,00	2520
Turn over mensuel														
Contractuels indiciaires mensualisés	1,82%	3,45%	0,00%	0,82%	2,42%	1,61%	2,50%	4,84%	2,27%	0,81%	3,33%	/	1,50%	/
Contractuels indiciaires horaires	20,83%	16,67%	33,33%	28,57%	16,67%	5,00%	11,11%	27,78%	15,38%	3,33%	39,29%	/	17,75%	/
Titulaires ou stagiaires	1,11%	0,00%	3,17%	0,00%	2,16%	0,47%	0,48%	0,72%	0,98%	0,25%	2,74%	/	0,67%	/

Regroupement de Profils



Impact financier des 10 % d'économies liés aux congés pour maladie ordinaire

Profil de rémunération	2025	Total
Titulaire CNRACL	17 238	17 238

Date AR Sous-Préfecture :

Date d'affichage : 12/12/24

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N° CC-38-12-24

Le 10 décembre 2024 à 18h00, le Conseil de la Communauté d'Agglomération Durance Luberon Verdon Agglomération, dûment convoqué par lettres individuelles, en date du 4 décembre 2024, s'est réuni en session Ordinaire sous la présidence de Monsieur Vincent ALLEVAR, Salle Giono - Centre des Congrès l'Etoile - GREUX LES BAINS, dont les portes étaient restées ouvertes au public.

Présents :

Monsieur Vincent ALLEVAR, Monsieur Pascal ANTIQ, Monsieur Paul AUDAN, Monsieur Gérard AURRIC, Monsieur Francis BERARD , Monsieur Christophe BIANCHI, Monsieur Pierre BIANCO, Monsieur Fabien BONINO, Monsieur Guy BURLE, Madame Maryse CABRILLAC, Monsieur Claude CHEILAN, Madame Michèle COTTRET, Madame Claudie DECONIHOUT, Madame Delphine DELFINO, Monsieur Jérôme DUBOIS, Madame Brigitte DURAND, Monsieur Raphaël ENDERLÉ, Monsieur Serge FAUDRIN, Madame Sandra FAURE, Monsieur Pierre FISCHER, Madame Isabel GAMBA, Monsieur Laurent GARCIA, Madame Béatrice GARCIA, Monsieur Serge GARCIA, Monsieur Benoît GAUVAN, Monsieur Benoît GOVIN, Madame Nadine GRILLON, Monsieur Renaud HONDE, Monsieur Jean-Paul JULIEN, Madame Fabienne KREBAZZA, Monsieur Armel LE HEN, Madame Marion MARCHAL, Monsieur Gilles MEGIS, Monsieur Patrick OBRY, Madame Caroline PAOLASSO, Monsieur Alex PIANETTI, Monsieur Jean-Luc QUEIRAS.

Absents représentés :

Monsieur Jean-Charles BORGHINI donne pouvoir à Monsieur Benoît GAUVAN, Monsieur Alain DEMOULIN donne pouvoir à Monsieur Laurent GARCIA, Monsieur Ismail EL OUADGHIRI donne pouvoir à Madame Sandra FAURE, Monsieur Jacques ESPITALIER donne pouvoir à Monsieur Fabien BONINO, Monsieur François GRECO donne pouvoir à Monsieur Pierre FISCHER, Madame Marion MAGNAN donne pouvoir à Madame Caroline PAOLASSO, Monsieur André MILLE donne pouvoir à Madame Fabienne KREBAZZA, Madame Valérie PEISSON donne pouvoir à Monsieur Pascal ANTIQ, Madame Emmanuelle PRADALIER donne pouvoir à Monsieur Armel LE HEN, Madame Lise RAOULT donne pouvoir à Monsieur Gérard AURRIC, Madame Laurie SARDELLA donne pouvoir à Madame Michèle COTTRET, Monsieur Bruno VIVIEN donne pouvoir à Monsieur Pierre BIANCO.

Absents excusés :

Monsieur Jean-Claude CASTEL, Monsieur Camille GALTIER, Madame Christel GEBELIN.

Absents :

Madame Catherine BOLEA, Madame Celine BONNAFOUX, Monsieur Jean-Guillaume D'HERBES, Monsieur Patrick GARNON, Madame Odile GUIGON-CAUVIN, Madame Valérie LAFAY ANGELVIN, Madame Séverine REYNE, Madame Virginie ROUZAUD.

Secrétaire de séance : Monsieur Pierre BIANCO

Le quorum est atteint.

CC-38-12-24 - RAPPORT EGALITE FEMME-HOMME

VU le Code général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.5216-5 ;

VU la loi 83-634 du 13 juillet 1983 portant droit et obligation du fonctionnaire ;

VU la loi n°2019-828 du 6 août 2019 relative à la transformation de la fonction publique ;

VU la loi n° 2014-873 du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes ;

VU le décret n°2020-528 du 4 mai 2020 définissant les modalités d'élaboration et de mise en œuvre des plans d'action relatifs à l'égalité professionnelle dans la fonction publique ;

VU l'arrêté inter préfectoral n°2020-070.005 en date du 10 mars 2020 portant modification des statuts de la Communauté d'Agglomération Durance Luberon Verdon Agglomération (DLVAgglo) ;

CONSIDERANT que dans les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre regroupant plus de 20 000 habitants la présentation d'un rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes intéressant le fonctionnement de l'établissement, les politiques qu'elle mène sur son territoire et les orientations et programmes de nature à améliorer cette situation ;

CONSIDERANT l'obligation de mettre en place, pour les collectivités territoriales et leurs EPCI de plus de 20 000 habitants, un plan d'action en faveur de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes ;

CONSIDERANT que tous les employeurs publics sont incités à mettre en place ce plan d'actions, afin que tous les agents quelle que soit la taille de la structure qui les emploie puissent être couverts par un tel dispositif ;

CONSIDERANT également que dans toutes les collectivités, les Lignes Directrices de Gestion (LDG) devront viser notamment à assurer l'égalité femmes/hommes à tous les niveaux : promotion/avancements, valorisation des parcours, recrutements, rémunération ;

CONSIDERANT les thématiques obligatoires du plan d'action, le plan d'action doit comporter au moins des mesures visant à :

- Evaluer, prévenir et, le cas échéant, traiter les écarts de rémunération entre les femmes et les hommes ;
- Garantir l'égal accès des femmes et des hommes aux corps, cadres d'emplois, grades et emplois de la fonction publique. Lorsque la part des femmes ou des hommes dans le grade d'avancement est inférieur à cette même part dans le vivier des agents promouvables, le plan d'action précise les actions mises en œuvre pour garantir l'égal accès des femmes et des hommes à ces nominations, en détaillant notamment les actions en matière de promotion et d'avancement de grade ;
- Favoriser l'articulation entre activité professionnelle et vie personnelle et familiale ;
- Prévenir et traiter les discriminations, les actes de violence, de harcèlement moral ou sexuel ainsi que les agissements sexistes.

CONSIDERANT que des axes supplémentaires peuvent être ajoutés, portant notamment sur la gouvernance de la politique égalité professionnelle.

Le plan doit être élaboré sur la base des données issues de l'état de la situation comparée des femmes et des hommes du rapport social unique et sa mise en œuvre et son suivi doit être présenté chaque année au comité technique de la collectivité.

CONSIDERANT que la durée de ce plan ne peut excéder 3 ans renouvelables.

CONSIDERANT l'avis favorable du Comité Social Territorial du 22 novembre 2024 ;

CONSIDERANT qu'une communication sera déployée auprès de l'ensemble des agents et

que le plan d'action sera rendu accessible sur l'intranet et les sites internet des structures ;

Il est demandé à l'assemblée délibérante de bien vouloir :

- **PRENDRE ACTE** du rapport sur la situation de DLVAgglo en matière d'égalité entre les femmes et les hommes qui lui a été présenté (en annexe) ainsi que du plan d'action pour les années 2025 et 2026.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa publication sur le site internet de l'intercommunalité :

www.dlva.fr

Le Président, Camille GALTIER

Signé électroniquement par:
Camille GALTIER



RAPPORT EGALITE FEMME/HOMME

2025-2026

DLVAgglo

(soumis à l'avis du Comité Social Territorial du 22/11/2024)

INTRODUCTION

Les collectivités territoriales sont des actrices essentielles de l'égalité entre les femmes et les hommes. Par leur statut d'employeurs, par la définition et la mise en œuvre de leurs politiques publiques, elles sont un véritable moteur de l'action publique pour l'égalité.

L'égalité professionnelle se définit comme l'égalité des droits et des chances entre les femmes et les hommes notamment en ce qui concerne l'accès à l'emploi, l'accès aux responsabilités professionnelles, les conditions de travail, la formation, la qualification, la mobilité, la promotion, l'articulation des temps de vie et la rémunération.

L'égalité entre les femmes et les hommes a été consacrée « Grande cause nationale » par le Président de la République lors de son discours à l'Élysée le 25 novembre 2017.

Les constats sont connus :

- Les inégalités entre les femmes et les hommes perdurent aujourd'hui en France dans de nombreux domaines.
- Des inégalités professionnelles femmes-hommes existent au sein des collectivités territoriales malgré le statut de fonctionnaire.
- Les politiques menées par les collectivités peuvent amplifier, ou au contraire réduire les inégalités. Il est donc nécessaire de mettre en œuvre des actions selon une approche spécifique, pour corriger ces inégalités.

La communauté d'agglomération Durance Luberon Verdon Agglomération (DLVAgglo) souhaite poursuivre son engagement en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes en qualité d'employeur. Le présent rapport annuel permet de mesurer l'état de la situation actuelle à l'échelle de notre administration et présente les premières actions mises en œuvre par la collectivité.

Sur plusieurs années, il deviendra un outil de référence permettant d'observer l'évolution de l'égalité entre les femmes et les hommes au sein de l'administration et d'évaluer ainsi les mesures engagées. Son contenu et sa présentation évolueront à mesure que le plan d'actions se développera.

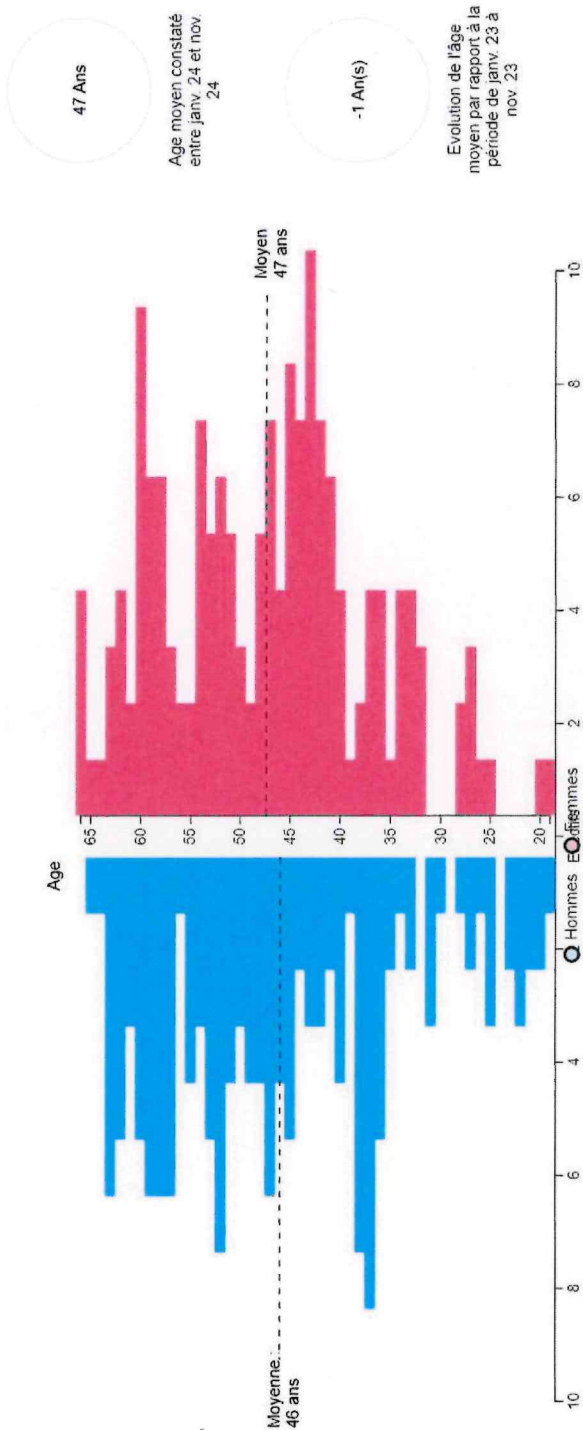
INDICATEURS SUR LA SITUATION COMPARÉE DES FEMMES ET DES HOMMES AU SEIN DE DLVAgglo

Au 1^{er} janvier 2024, la part des femmes au sein de DLVAgglo représente un peu plus de **55 %** des effectifs.

Ce taux reste plus équilibré que la moyenne nationale, avec un taux de féminisation qui s'établit à 63 % pour les agents de la Fonction Publique selon le rapport annuel sur l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes dans la Fonction Publique, publié par la DGAFP, édition 2022.

Pyramide des âges

La Fonction Publique Territoriale reste le versant le plus âgé de la fonction publique (45,5 ans).



Un taux de féminisation variable en fonction des filières et du niveau hiérarchique

FILIERE	FEMININ	MASCULIN	Total général
Filière technique	26	105	131
Filière administrative	77	15	92
Filière culturelle	39	13	52
Filière sociale	10		10
Filière animation	5		5
Total général	157	133	290

FILIERE	FEMININ	MASCULIN	Total général
Catégorie C	100	100	200
Catégorie B	28	23	51
Catégorie A	29	11	40
Total général	157	133	290

Les nominations équilibrées dans les emplois supérieurs

Les collectivités territoriales et leurs établissements doivent respecter un principe de mixité dans les nominations aux emplois fonctionnels. Le pourcentage minimal de personne de chaque sexe est fixé à 40%. En l'absence de respect de ce taux, la collectivité ou l'établissement s'expose au paiement d'une contribution obligatoire.

L'article 56 de la loi n°2012-347 du 12 mars 2012, dite loi Sauvadet, a introduit une obligation de mixité dans les nominations aux emplois de direction dits « emplois fonctionnels » des établissements publics de coopération intercommunale de plus de 40 000 habitants.

Cette obligation s'applique donc à DLVAgglo pour les emplois de direction suivants : DGS, DGA, DGST.

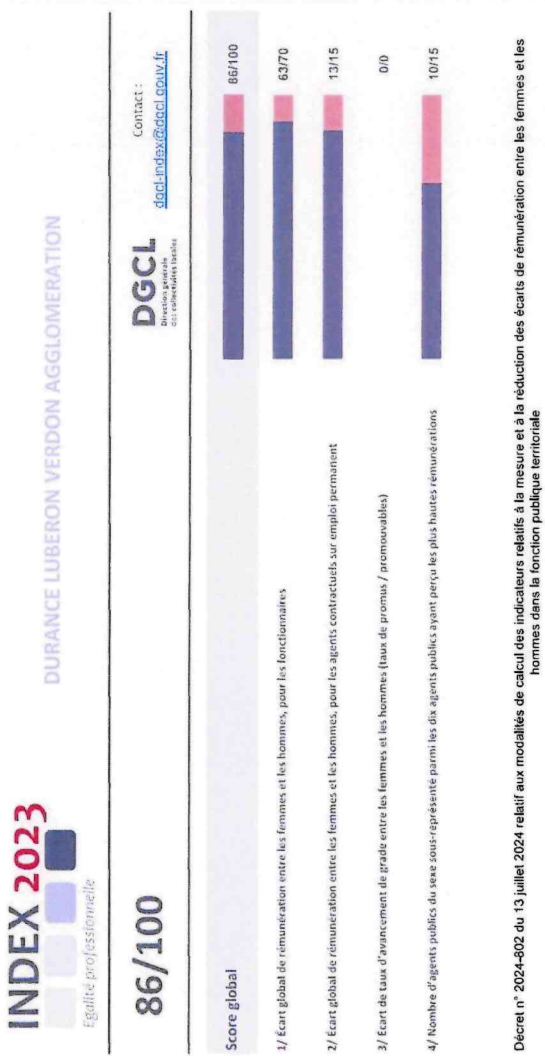
DGS DLVAgglo mutualisé : 1 homme

DGA mutualisé DLVAgglo et Ville de Manosque : 1 homme

DGA DLVAgglo : 2 hommes / 1 femme

Index égalité femmes hommes

La loi n°2023-623 du 19 juillet 2023 a mis en place un index ayant pour objectif de mesurer les écarts de rémunération et de promotion entre les femmes et les hommes. Les résultats obtenus doivent être supérieurs ou égaux à une cible fixée à 75 points.



Une réduction du temps de travail pour raisons familiales qui touche essentiellement les femmes

Hommes



Part de temps plein constatée entre janv. 24 et nov. 24

Femmes



Part de temps plein constatée entre janv. 24 et nov. 24

Plan d'actions 2025-2026

A la lecture des indicateurs précédents et dans la continuité de l'action déjà engagée par la DLVAgglo, il est envisagé un plan d'actions décliné en 4 axes :

- Evaluer, prévenir, le cas échéant traiter les écarts de rémunération entre les femmes et les hommes
- Garantir l'égal accès des femmes et des hommes aux cadres d'emplois, grades et emplois de la fonction publique
- Favoriser l'articulation entre activité professionnelle et vie personnelle et familiale
- Prévenir et traiter les discriminations, les actes de violence, de harcèlement moral ou sexuel ainsi que les agissements sexistes

AXE 1 : EVALUER, PRÉVENIR, LE CAS ÉCHÉANT TRAITER LES ÉCARTS DE RÉMUNÉRATION ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES

Mesure(s)	
Objectif(s) à atteindre	Identifier l'impact du genre sur l'attribution des primes et le cas échéant traiter ces écarts
Actions de mise en œuvre de la mesure	• Poursuivre la mise en œuvre du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP), qui garantit plus de transparence et d'équité avec comme principe "fonction égale = régime indemnitaire égal" • Elaborer un tableau de bord annuel des rémunérations par sexe afin de suivre les écarts et d'en observer les évolutions

AXE 2 : GARANTIR L'ÉGAL ACCÈS DES FEMMES ET DES HOMMES AUX CADRES D'EMPLOIS, GRADES ET EMPLOIS DE LA FONCTION PUBLIQUE

Mesure 1 : Favoriser la mixité des métiers en luttant contre les stéréotypes	
Objectif(s) à atteindre	Développement de la mixité des métiers Communication sur les métiers sans stéréotype de genre
Actions de mise en œuvre de la mesure	• Favoriser une diversité des viviers par le biais notamment de campagnes de communication par l'Administration • Garantir une dénomination des postes non genrée : annonces de recrutement, organigramme ...
Mesure 2 : Assurer l'égalité entre les femmes et les hommes dans les procédures de promotion	
Objectif(s) à atteindre	La part de chaque genre inscrit sur les tableaux annuels d'avancement et listes d'aptitude doit tendre vers la part de chaque genre dans le vivier des agents promouvables (Art. 6 septies de la loi n° 83-634)
Actions de mise en œuvre de la mesure	• Réaliser des statistiques des promotions • Etablir le Bilan social / Rapport Social Unique (RSU)

AXE 3 : FAVORISER L'ARTICULATION ENTRE ACTIVITÉ PROFESSIONNELLE ET VIE PERSONNELLE ET FAMILIALE

Mesure 1 : Adaptation de l'organisation du travail et du temps de travail	
Objectif(s) à atteindre	Préservation de la vie privée des agents
Actions de mise en œuvre de la mesure	• Déterminer des règles en matière de programmation des réunions (éviter les réunions tardives, anticiper le temps nécessaire...) • Garantir aux agents le droit à la déconnexion • Informer les agent•e•s sur les dispositifs existants en matière de parentalité, les droits des parents, les conséquences sur les carrières et retraites des choix opérés...
Mesure 2: Mise en œuvre du télétravail	
Objectif(s) à atteindre	Amélioration effective de la qualité de vie au travail (QVT) des agents en leur permettant de mieux concilier vie professionnelle et vie privée, en favorisant la concentration et en réduisant le stress (des trajets notamment) Allègement des charges de déplacement Amélioration de l'empreinte écologique de la collectivité Développement de l'attractivité de la collectivité
Actions de mise en œuvre de la mesure	• Déploiement du télétravail dans la collectivité approuvée à l'unanimité par le comité technique le 24 septembre 2021

AXE 4 : PRÉVENIR ET TRAITER LES DISCRIMINATIONS, LES ACTES DE VIOLENCE, DE HARCÈLEMENT MORAL OU SEXUEL AINSI QUE LES AGISSEMENTS SEXISTES

Mesure 1 : Mise en place d'un dispositif de signalement, de traitement et de suivi des violences sexuelles et sexistes, des harcèlements et des discriminations	
Objectif(s) à atteindre	Informier l'employeur de toute situation de violence sexuelle ou sexiste, de harcèlement ou de discrimination Permettre à l'employeur de prendre rapidement les mesures correctives nécessaires
Actions de mise en œuvre de la mesure	• Instauration d'un dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement moral ou sexuel ou d'agissements sexistes est instauré par DLVAgglo. Les signalements des victimes ou témoins de tels actes sont effectués via un formulaire spécifique. • Procédure de signalement affichée pour communication aux agents
Mesure 2 : Formations à la prévention des violences sexuelles et sexistes et les harcèlements en particulier des publics prioritaires	
Objectif(s) à atteindre	Développer une politique de communication interne qui renforce la sensibilisation des agents aux enjeux de l'égalité entre les femmes et les hommes
Actions de mise en œuvre de la mesure	• Intégrer le volet lutte contre les discriminations et égalité F/H comme axe stratégique du prochain plan pluriannuel de formation • Mise en place de sessions de formation à la lutte contre les discriminations • Communiquer dans le cadre d'événements : 8 mars (journée des droits des femmes), 25 novembre (lutte contre les violences faites aux femmes)

Etat récapitulatif annuel des indemnités perçues par les élus																
Nom Prénom	Fonction	01/2025	02/2025	03/2025	04/2025	05/2025	06/2025	07/2025	08/2025	09/2025	10/2025	11/2025	12/2025	Total	frais de représentation 6 000,00 €	remboursement frais de déplacement
GALTIER CAMILLE	Président	1419,36 €	1419,36 €	1419,36 €	1419,36 €	1419,36 €	1419,36 €	1419,36 €	1419,36 €	1419,36 €	1419,36 €	1419,36 €	1419,36 €	17 032,32 €		
ALLEVARD VINCENT	1er Vice-Président	1419,36 €	1419,36 €	1419,36 €	1419,36 €	1419,36 €	1419,36 €	1419,36 €	1419,36 €	1419,36 €	1419,36 €	1419,36 €	1419,36 €	17 032,32 €		74,80 €
CASTEL JEAN-CLAUDE	2ème Vice-Président	1419,36 €	1419,36 €	1419,36 €	1419,36 €	1419,36 €	1419,36 €	1419,36 €	1419,36 €	1419,36 €	1419,36 €	1419,36 €	1419,36 €	17 032,32 €		
ANTIQU PASCAL	3ème Vice-Président	1419,36 €	1419,36 €	1419,36 €	1419,36 €	1419,36 €	1419,36 €	1419,36 €	1419,36 €	1419,36 €	1419,36 €	1419,36 €	1419,36 €	17 032,32 €		
AUDAN PAUL	4ème Vice-Président	1419,36 €	1419,36 €	1419,36 €	1419,36 €	1419,36 €	1419,36 €	1419,36 €	1419,36 €	1419,36 €	1419,36 €	1419,36 €	1419,36 €	17 032,32 €		
AURRIC GERARD	5ème Vice-Président	1419,36 €	1419,36 €	1419,36 €	1419,36 €	1419,36 €	1419,36 €	1419,36 €	1419,36 €	1419,36 €	1419,36 €	1419,36 €	1419,36 €	17 032,32 €		
FAUDRIN SERGE	6ème Vice-Président	1419,36 €	1419,36 €	1419,36 €	1419,36 €	1419,36 €	1419,36 €	1419,36 €	1419,36 €	1419,36 €	1419,36 €	1419,36 €	1419,36 €	17 032,32 €		
FAURE SANDRA	7ème Vice-Président	1419,36 €	1419,36 €	1419,36 €	1419,36 €	1419,36 €	1419,36 €	1419,36 €	1419,36 €	1419,36 €	1419,36 €	1419,36 €	1419,36 €	17 032,32 €		
DUBOIS JEROME	8ème Vice-Président	1419,36 €	1419,36 €	1419,36 €	1419,36 €	1419,36 €	1419,36 €	1419,36 €	1419,36 €	1419,36 €	1419,36 €	1419,36 €	1419,36 €	17 032,32 €		194,10 €
PAULASSO CAROLINE	9ème Vice-Président	1419,36 €	1419,36 €	1419,36 €	1419,36 €	1419,36 €	1419,36 €	1419,36 €	1419,36 €	1419,36 €	1419,36 €	1419,36 €	1419,36 €	17 032,32 €		
QUEIRAS JEAN-LUC	10ème Vice-Président	1419,36 €	1419,36 €	1419,36 €	1419,36 €	1419,36 €	1419,36 €	1419,36 €	1419,36 €	1419,36 €	1419,36 €	1419,36 €	1419,36 €	17 032,32 €		
GARCIA LAURENT	11ème Vice-Président	1419,36 €	1419,36 €	1419,36 €	1419,36 €	1419,36 €	1419,36 €	1419,36 €	1419,36 €	1419,36 €	1419,36 €	1419,36 €	1419,36 €	17 032,32 €		
PIANETTI ALEX	12ème Vice-Président	1419,36 €	1419,36 €	1419,36 €	1419,36 €	1419,36 €	1419,36 €	1419,36 €	1419,36 €	1419,36 €	1419,36 €	1419,36 €	1419,36 €	17 032,32 €		
RAOULT USE	13ème Vice-Président	1419,36 €	1419,36 €	1419,36 €	1419,36 €	1419,36 €	1419,36 €	1419,36 €	1419,36 €	1419,36 €	1419,36 €	1419,36 €	1419,36 €	17 032,32 €		
MEGIS GILLES	14ème Vice-Président	1419,36 €	1419,36 €	1419,36 €	1419,36 €	1419,36 €	1419,36 €	1419,36 €	1419,36 €	1419,36 €	1419,36 €	1419,36 €	1419,36 €	17 032,32 €		
CHEILAN CLAUDE	15ème Vice-Président	755,92 €	755,92 €	755,92 €	755,92 €	755,92 €	755,92 €	755,92 €	755,92 €	755,92 €	755,92 €	755,92 €	755,92 €	9 071,04 €		137,45 €
BONINO FABEN	Conseiller communautaire délégué	755,92 €	755,92 €	755,92 €	755,92 €	755,92 €	755,92 €	755,92 €	755,92 €	755,92 €	755,92 €	755,92 €	755,92 €	9 071,04 €		
GARCIA BEATRICE	Conseiller communautaire délégué	755,92 €	755,92 €	755,92 €	755,92 €	755,92 €	755,92 €	755,92 €	755,92 €	755,92 €	755,92 €	755,92 €	755,92 €	9 071,04 €		
BIANCHI CHRISTOPHE	Conseiller communautaire délégué	755,92 €	755,92 €	755,92 €	755,92 €	755,92 €	755,92 €	755,92 €	755,92 €	755,92 €	755,92 €	755,92 €	755,92 €	9 071,04 €		
BORGHINI JEAN CHARLES	Conseiller communautaire délégué	755,92 €	755,92 €	755,92 €	755,92 €	755,92 €	755,92 €	755,92 €	755,92 €	755,92 €	755,92 €	755,92 €	755,92 €	9 071,04 €		
ESPITALIER JACQUES	Conseiller communautaire délégué	755,92 €	755,92 €	755,92 €	755,92 €	755,92 €	755,92 €	755,92 €	755,92 €	755,92 €	755,92 €	755,92 €	755,92 €	9 071,04 €		
KREBAZZA FABIANNE	Conseiller communautaire délégué	1 285,07	755,92 €	755,92 €	755,92 €	755,92 €	755,92 €	755,92 €	755,92 €	755,92 €	755,92 €	755,92 €	755,92 €	6 803,28 €		

RAPPORT DÉVELOPPEMENT DURABLE 2025

DURANCE LUBERON VERDON AGGLOMÉRATION



Édito



Camille GALTIER

Maire de Manosque
et Président de DLVAgglo

Dans un contexte où les exigences environnementales se renforcent, DLVAgglo s'inscrit pleinement dans le cadre réglementaire qui fait du développement durable un pilier de notre action publique.

Bien se loger et bien accueillir, se déplacer autrement, accélérer la transition énergétique, développer une économie vertueuse et créatrice d'emplois, préserver notre cadre de vie : ces priorités guident nos projets et façonnent notre territoire afin de préparer un avenir durable pour tous ses habitants.

DLVAgglo se veut exemplaire et poursuit ses actions pour devenir une collectivité toujours plus responsable, innovante, sobre et proche des citoyens.

Oui, la transition écologique ne se décrète pas, elle se construit, jour après jour, par l'engagement de tous et dans l'intérêt général.

Ensemble, faisons de notre agglomération un territoire d'équilibre, d'excellence et d'esérance — un territoire durable, pour aujourd'hui et pour demain.

Sommaire

I. Cadre réglementaire	4
II. Le PCAET : outil central de la politique de développement durable DLVAgglo.....	5
III. Quelques chiffres climat-air-energie du territoire	6
IV. Bilan des dépenses par politiques publiques.....	10
V. Actions phares 2025.....	11
○ Logement - bien se loger et bien accueillir.....	12
○ Mobilité - se déplacer autrement	15
○ Énergie - accélérer la transition énergétique	18
○ Économie - la transition écologique comme levier de développement économique	21
○ Cadre de vie - préserver et améliorer notre cadre de vie	25
○ Porter l'exemplarité - une collectivité responsable et engagée.....	29
○ Citoyenneté - toutes et tous acteurs du changement	33
VI. Conclusion et perspectives	36

I. Cadre réglementaire

Le Rapport Développement Durable (RDD) constitue une obligation réglementaire pour les Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) à fiscalité propre de plus de 50 000 habitants, conformément à la loi Grenelle II du 12 juillet 2010 et à ses textes d'application.

Présenté annuellement avant le Débat d'Orientation Budgétaire (BOD) et le vote du budget primitif, ce rapport vise à rendre compte de la manière dont la collectivité intègre les principes du développement durable à la fois **dans son fonctionnement interne** et **dans la conception et la mise en œuvre de ses politiques publiques**.

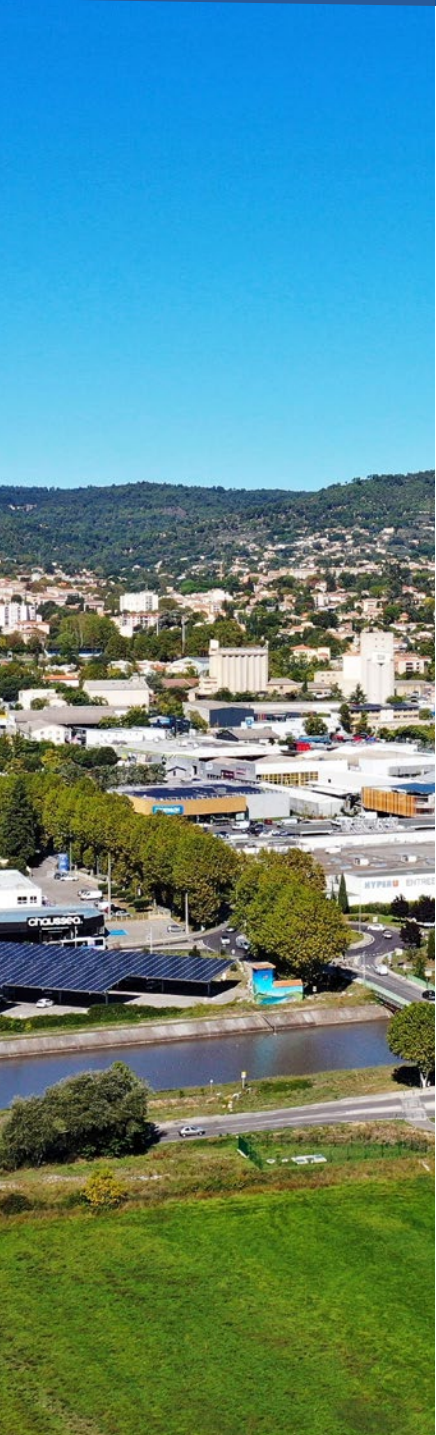
Véritable outil de transparence, de redevabilité et de pilotage, le RDD permet de présenter la dynamique collective engagée en faveur d'un développement plus sobre, plus inclusif et plus résilient.

Pour DLVAgglo, cette édition 2025 revêt une dimension particulière : elle s'inscrit **dans le prolongement de l'adoption du Plan Climat-Air-Énergie Territorial (PCAET)**, voté à l'unanimité par le Conseil communautaire le 10 décembre 2024. Le choix a été fait de structurer le rapport autour des grands axes du PCAET, afin d'assurer une cohérence renforcée entre les politiques publiques menées et les objectifs cli-

mat-air-énergie définis pour le territoire.

Au-delà du cadre réglementaire, ce rapport se veut un outil de communication et de mobilisation. Synthétique, il ne prétend pas à l'exhaustivité. Elaboré avec l'ensemble des services, il est le fruit d'un travail collectif et participatif.

Parce que la durabilité ne se décrète pas, elle se construit collectivement, le Rapport Développement Durable 2025 de DLVAgglo est avant tout une invitation à agir ensemble, pour faire du territoire Durance Luberon Verdon un espace exemplaire en matière de climat, d'énergie et de qualité de vie.



II. Le PCAET : outil central de la politique de développement durable DLVAgglo

Le Plan Climat-Air-Énergie Territorial (PCAET) de DLVAgglo a été approuvé à l'unanimité par le Conseil Communautaire le 10 décembre 2024.

Instauré comme une obligation réglementaire pour les intercommunalités de plus de 20 000 habitants par la loi sur la Transition Énergétique pour la Croissance Verte (2015), le PCAET planifie des actions sur le territoire intercommunal pour :

- Lutter contre le changement climatique et atténuer ses effets,
- Améliorer la qualité de l'air que nous respirons,
- Maîtriser nos consommations d'énergie et développer la production d'énergies renouvelables.

Les étapes clés :

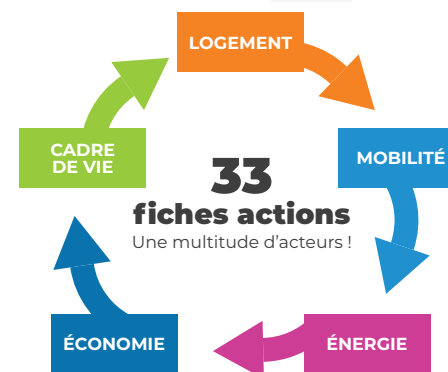
- 1** Un diagnostic qui dresse un état des lieux climat-air-énergie du territoire
- 2** Une stratégie qui fixe des objectifs chiffrés cohérents avec les grandes orientations régionales et nationales
- 3** Un plan d'actions opérationnel porté par une multitude d'acteurs afin d'atteindre ces objectifs
- 4** Un dispositif de suivi et d'évaluation annuel basé sur l'analyse d'indicateurs climat-air-énergie

Tout le monde est concerné ! À travers ses 33 fiches actions, le PCAET de DLVAgglo fait intervenir tous les acteurs des sphères publiques et privées (institutions

publiques, associations, professionnels, particuliers, entreprises, etc.) pour construire ensemble notre territoire de demain.

D'ici 2030	D'ici 2050
-20 % des consommations d'énergie -40 % des émissions de GES -30 % des émissions de polluants +44 % de production d'EnR	-37 % des consommations d'énergie -88 % des émissions de GES -59 % des émissions de polluants +77 % de production d'EnR

*Objectifs fixés par rapport à 2012



Le PCAET est adopté pour une période de 6 ans. Mais ce projet de territoire n'en reste pas moins un document vivant, amené à évoluer au fil des années !

Une évaluation à mi-parcours est obligatoire afin de mesurer l'avancement des actions prévues et d'ajuster le plan d'actions si nécessaire.

Consultez l'intégralité des documents
en scannant ce QR code
ou rendez-vous sur www.DLVA.fr



III. Quelques chiffres climat-air-énergie du territoire

Le PCAET ayant une dimension « Territoriale », les données Climat-Air-Energie présentées ci-après englobent l'ensemble des émissions atmosphériques et consommations/productions d'énergie générées par tous les usagers du territoire. **Les indicateurs présentés dans ce chapitre dressent donc un bilan climatique et énergétique du ter-**

ritoire dans son ensemble, au-delà du seul fonctionnement des services de DLVAgglo.

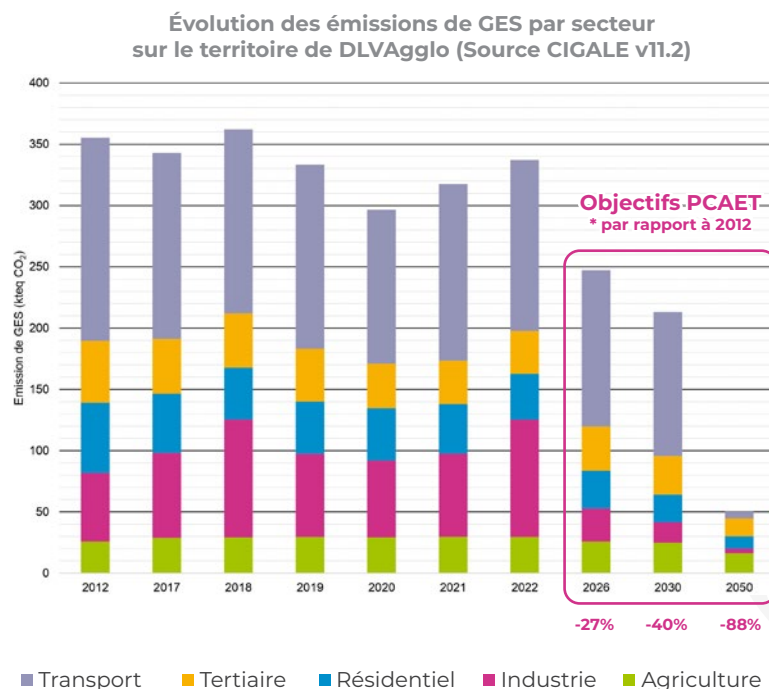
À noter : le territoire de DLVAgglo se distingue par plusieurs spécificités comme le passage de l'autoroute A51 et du canal EDF de la Durance (et ses centrales hydroélectriques).

Les données présentées proviennent de la **base régionale CIGALE (version 11.2)**, développée par AtmoSud, plateforme de référence en région PACA pour le suivi des indicateurs territoriaux PCAET. Au moment de la rédaction du présent rapport, les dernières données disponibles sont celles de l'**année 2022**.

Climat

BILAN DES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE (GES)

L'effet de serre, largement aggravé par les activités humaines, est le principal moteur du changement climatique. Les émissions de GES sont exprimées en tonnes équivalent CO₂ (teqCO₂).



En 2022

DLVAgglo : Bilan Carbone

- Total : 337 kteqCO
- Par habitant : 5,3 teqCO₂
- 48% issus des produits pétroliers

Comparaison : Département 04

- 5,8 teqCO₂ / habitant

Comparaison : Région PACA

- 6,8 teqCO₂ / habitant



Pourquoi agir ?

Réduire la vulnérabilité du territoire au changement climatique.



Qualité de l'air

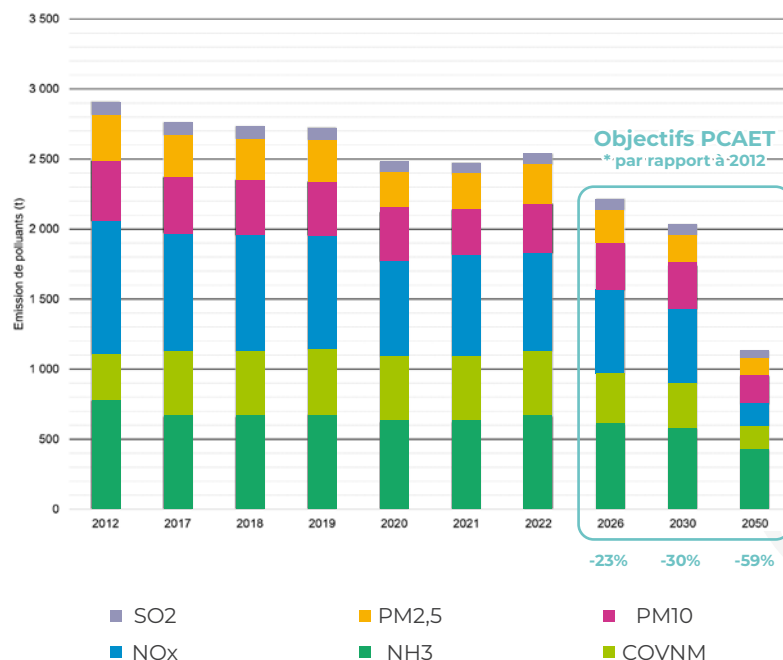
BILAN DES ÉMISSIONS DE POLLUANTS ATMOSPHÉRIQUES

En moyenne, la qualité de l'air est plutôt bonne sur le territoire de DLVAgglo selon AtmoSud (observatoire de surveillance de la qualité de l'air de la Région PACA).

Les zones les plus exposées sont :

- Les zones fortement urbanisées (principalement Manosque),
- Les abords des axes routiers à fort trafic (notamment l'A51).

Évolution des émissions de polluants atmosphériques par secteur sur le territoire de DLVAgglo (Source CIGALE v11.2)



En 2022

DLVAgglo : Polluants (hors GES)

- Total : 2 539 tonnes
- Émissions principalement liées au transport routier

Comparaison : Département 04

- 29 % des émissions du département

Comparaison : Région PACA

- 1,6 % des émissions de la Région



Pourquoi agir ?

La pollution de l'air entraîne des risques pour notre santé.

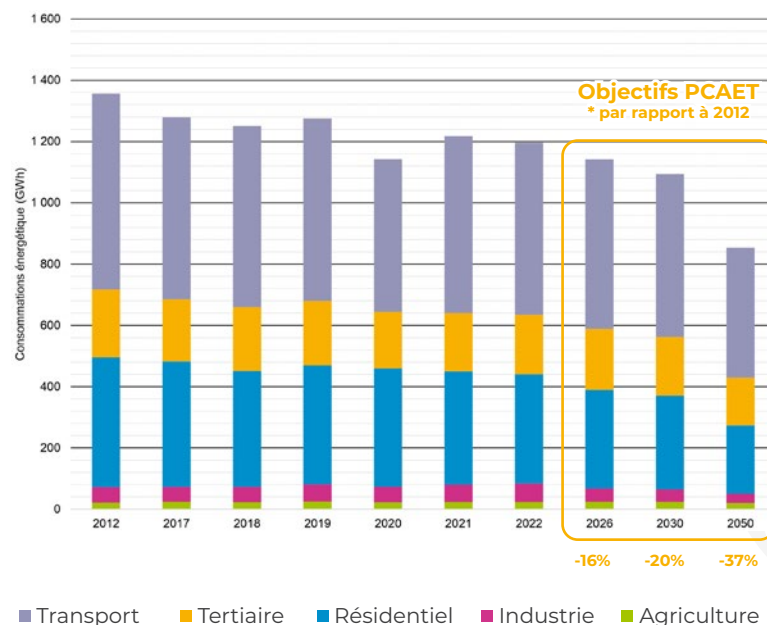


Énergie

BILAN DES CONSOMMATIONS D'ÉNERGIE

Le transport routier compte pour presque la moitié de nos consommations d'énergie, soulignant la nécessité de développer des solutions de mobilité durable :

Évolution des consommations énergétiques par secteur sur le territoire de DLVAgglo (Source : CIGALE v11.2)



En 2022

DLVAgglo : Énergie consommée

- Total : 1 196 GWh
- Consommation / habitant : 18,3 MWh
- **Remarque majeure** : Les produits pétroliers représentent plus de 50 % du total de l'énergie consommée par le territoire.

Comparaison : Département 04

- Consommation / habitant : 24,1 MWh

Comparaison : Région PACA

- Consommation / habitant : 21,4 MWh

Pourquoi agir ?

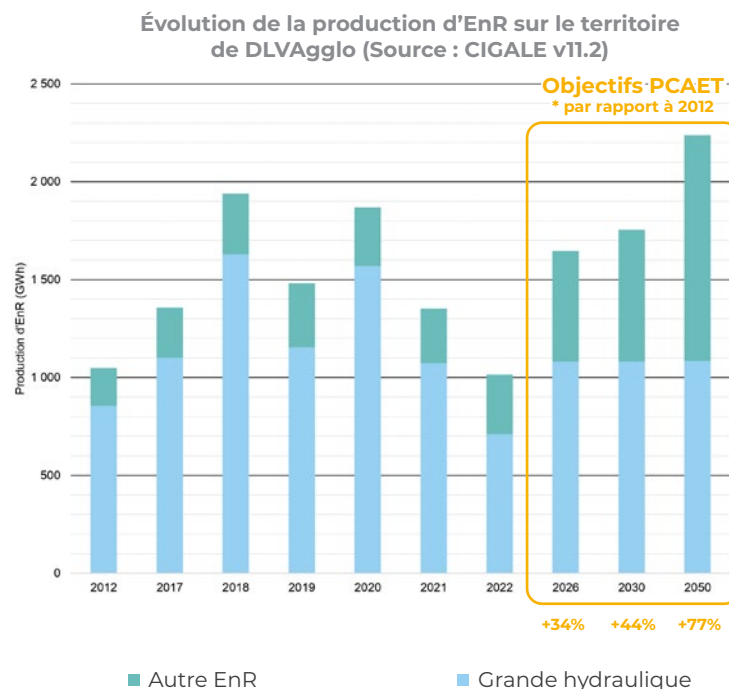
La réduction progressive des énergies fossiles au profit d'un mix décarboné et renouvelable.



Énergie

BILAN DE LA PRODUCTION D'ÉNERGIES RENOUVELABLES

Le territoire de DLVAgglo bénéficie d'un fort potentiel en énergies renouvelables, porté en grande partie par la chaîne hydroélectrique de la Durance. Cette infrastructure majeure exploitée par EDF Hydro Méditerranée assure une production d'électricité verte considérable, faisant de l'hydroélectricité la principale source d'énergie renouvelable du territoire :



En 2022

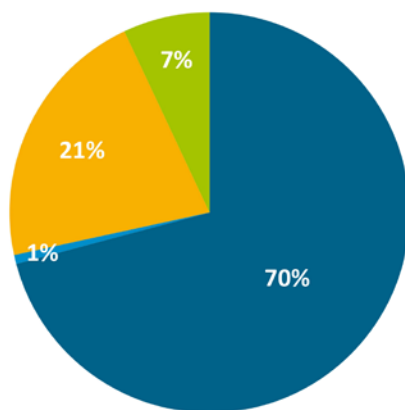
DLVAgglo : 1 015 GWh d'EnR produites

- Fort impact de la sécheresse de 2022 sur la filière grande hydroélectricité

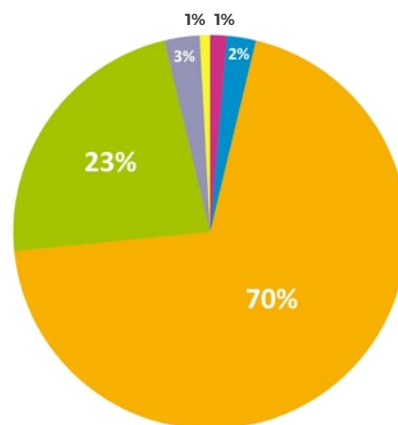
Soit

- 85 % de la consommation énergétique du territoire

Mais seulement 25 % si l'on retire la part importante d'énergie produite par la grande hydro-électricité, destinée à équilibrer et sécuriser le réseau national :



Production d'énergies renouvelables par filière en 2022 sur le territoire (source : CIGALE)

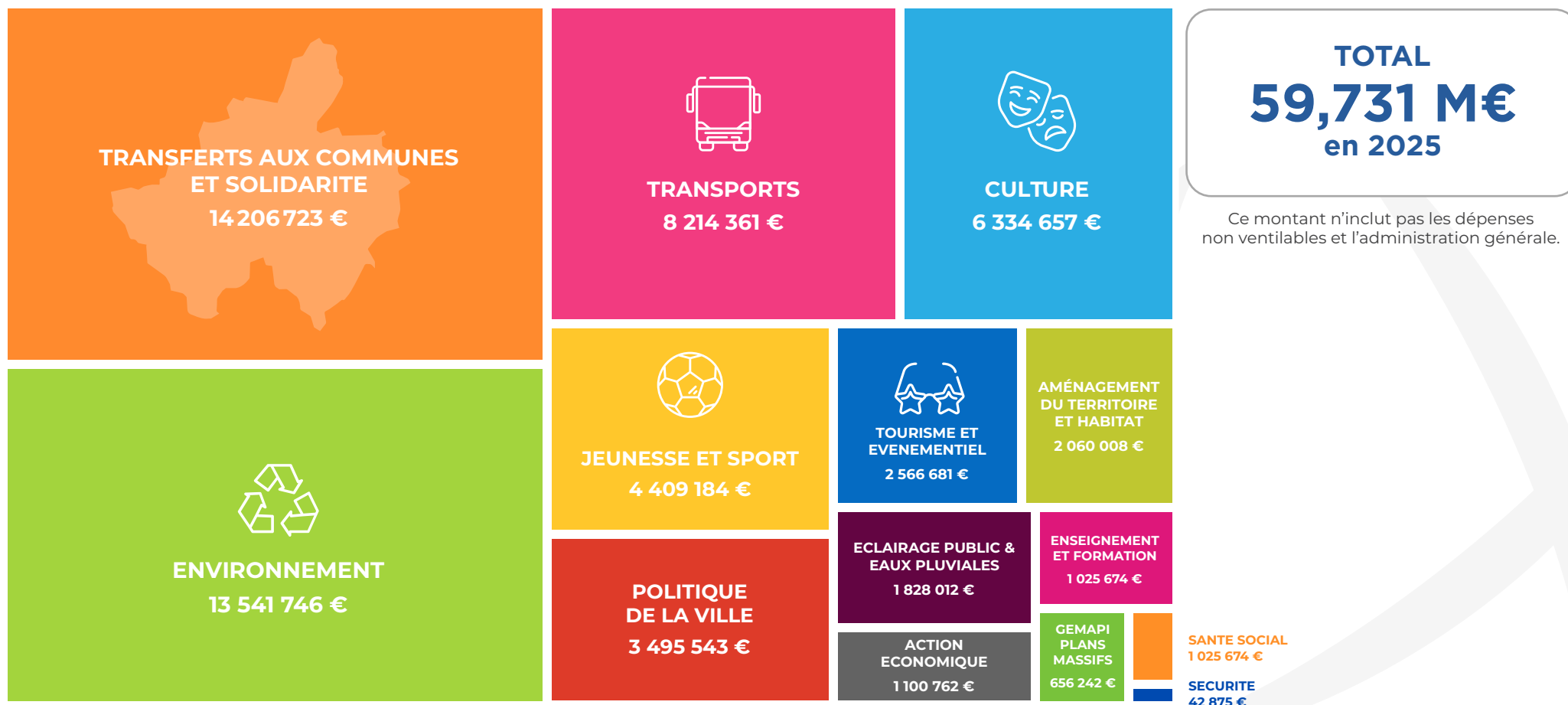


Production d'énergies renouvelables par filière (hors grande hydraulique) en 2022 sur le territoire (source : CIGALE)

- Grande hydraulique
- Petite hydraulique
- Biogaz
- Biomasse
- Solaire thermique
- Solaire photovoltaïque

IV. Bilan des dépenses par politiques publiques

Répartition des dépenses effectives de l'année 2024.
 Ces montants englobent à la fois le fonctionnement
 quotidien et les investissements structurants.





V. Actions phares 2025

Cette partie du rapport présente **une sélection d'actions phares 2025**, qui s'inscrivent dans le cadre de la mise en œuvre du PCAET de DLVAgglo.

Sans prétendre à l'exhaustivité, elle illustre la diversité des initiatives portées par la collectivité et ses partenaires pour répondre aux grands enjeux développement durable du territoire.

Logement :

Bien se loger et bien accueillir

Enjeux et objectifs des actions mises en œuvre

L'amélioration de la performance énergétique du parc bâti, qu'il soit privé ou public, constitue l'un des leviers majeurs de la transition énergétique de DLVAgglo. L'agglomération agit simultanément sur deux fronts : accompagner les ménages dans la rénovation de leur logement et améliorer la performance énergétique de son patrimoine bâti. Grâce à la mise en œuvre de plusieurs dispositifs étatiques, de nombreux foyers sont soutenus dans leurs travaux de rénovation, de lutte contre

la précarité énergétique ou d'adaptation au changement climatique. En parallèle, les communes et DLVAgglo investissent dans la rénovation et la sobriété énergétique de leurs bâtiments publics. Ces démarches conjuguées permettent de réduire les consommations d'énergie, les émissions de gaz à effet de serre et les dépenses publiques, tout en améliorant le confort et la qualité de vie des habitants.

ACCOMPAGNEMENT DES PARTICULIERS DANS LEURS PARCOURS DE RENOVATION ENERGETIQUE

En 2025, DLVAgglo a renouvelé sa contribution au **Service Public de la Rénovation et de l'Habitat (SPRH)** pour la période 2025-2029, par la signature d'une nouvelle convention avec le Département des Alpes-de-Haute-Provence et l'Anah. Ce dispositif succède au programme « Service d'accompagnement à la rénovation énergétique » (SARE) arrivé à son terme fin 2024. Il s'inscrit dans un pacte territorial d'intérêt général visant la rénovation de l'habitat privé, ainsi que la lutte contre la précarité énergétique et contre l'habitat indigne.

DLVAgglo a contribué à ce service par un financement de 24 115,56 € en 2025 (soit 0,38 €/habitant), garantissant la continuité du parcours d'information, de conseils et d'accompagnement gratuit et personnalisé proposé aux particuliers et au petit tertiaire via l'espace conseil France Rénov'. Cette action se concentre sur deux volets clés : la dynamique territoriale et l'information, le conseil et l'orientation, afin de maintenir et développer l'engagement collectif autour des enjeux actuels de l'habitat sur le territoire.



RENOVATION ENERGETIQUE DES BATIMENTS PUBLICS

En 2025, DLVAgglo a poursuivi sa politique de sobriété énergétique sur ses bâtiments publics, visant à réduire durablement les consommations et à améliorer le confort des usagers. Plusieurs types d'interventions ont été réalisés :

- **Éclairage** : au total, 21 bâtiments gérés par l'agglomération sont désormais équipés en LED depuis le début des travaux, et 5 bâtiments supplémentaires sont programmés pour un relamping en 2026.
- **Chauffage et régulation thermique** : remplacement des convecteurs et panneaux rayonnants par des radiateurs à inertie, installation de pompes à chaleur sur l'ensemble des déchetteries (à l'exception de Manosque), ainsi que des travaux sur les systèmes CVC (chauffage, ventilation et climatisation) afin d'optimiser la régulation de la température et réduire la consommation énergétique.

Le bilan consolidé des consommations 2025 ne sera disponible qu'en début d'année 2026. En 2024 : ce sont déjà plus de 100 000 kWh d'électricité économisés depuis le lancement des travaux de rénovation énergétique.

ECO-CAMPUS PROVENCE : FORMER AUX MÉTIERS DE DEMAIN

DLVAgglo, propriétaire du bâtiment de l'Éco-Campus Provence, soutient le développement d'une offre de formation aux métiers de la transition énergétique et écologique sur son territoire.

Ce site, **géré par la Chambre de Commerce et d'Industrie des Alpes-de-Haute-Provence (CCI04)**, est implanté dans un bâtiment éco-conçu à énergie positive de 3 000 m², labellisé or « Bâtiment Durable Méditerranéen ». Équipé de panneaux photovoltaïques, de puits de lumière, d'un toit végétalisé, de 18 salles de cours et de plateaux techniques de pointe, il constitue un véritable pôle de compétences au service de la transition énergétique et écologique.

L'Éco-Campus propose des formations en alternance reconnues par l'État, du BTS au Bac+5, permettant d'acquérir des savoir-faire concrets en lien direct avec les besoins des entreprises locales. Parmi les offres de formation proposées figurent

le BTS Agricole Gestion et maîtrise de l'eau, des cursus Bac+2 et Bac+3 en bâtiments durables, ainsi qu'une nouvelle formation Bac+5 « Expert de la transition énergétique », ouverte en 2025, destinée à accompagner les collectivités, entreprises et bailleurs sociaux dans leurs projets de transition. Au total, ces filières ont accueilli une cinquantaine d'alternants en 2025.

Toujours en 2025, dans le cadre du marché France Travail, l'Éco-Campus - CCI04 a lancé un **Titre Professionnel de Monteur Dépanneur en Climatisation**, qui a rassemblé 14 participants, pour répondre aux besoins croissants en compétences techniques dans cette filière.

Le site accueille également **Dalkia (groupe EDF)**, qui y a implanté depuis le départ du projet son antenne de formation pour le Sud-Est, formant par exemple en 2025 une vingtaine de professionnels au Titre Professionnel de technicien maintenance Chauffage Ventilation Climatisation.



Mobilité : Se déplacer autrement

Enjeux et objectifs des actions mises en œuvre

La mobilité représente un enjeu central de la transition énergétique du territoire. Réduire la dépendance à la voiture individuelle, encourager l'intermodalité et développer des alternatives de transport bas-carbone figurent parmi les priorités du PCAET. L'agglomération s'engage ainsi à planifier des mobilités plus sobres, à soutenir le

développement des transports collectifs, des infrastructures cyclables et de la mobilité électrique. Ces actions visent à réduire les émissions liées aux déplacements, à améliorer la qualité de l'air et à renforcer la cohésion territoriale en facilitant l'accès à la mobilité pour tous les publics.

UN REPORT MODAL ET UNE MOBILITÉ PLUS VERTE, AU DÉTRIMENT DE L'AUTOSOLISME

La plateforme de covoiturage Karos, opérationnelle sur le territoire de l'agglomération, permet aux habitants de partager leurs trajets quotidiens à moindre coût. Elle compte aujourd'hui 368 utilisateurs actifs, avec une distance moyenne de 10 km par trajet, soit 185 km mensuels évités en moyenne par passager. Ce service contribue à la réduction des émissions de CO₂, à la diminution du trafic routier et à la création de nouveaux liens de proximité entre habitants.

Parallèlement, DLVAgglo encourage l'usage du vélo à assistance électrique (VAE), une solution à la fois écologique et adaptée aux déplacements du quotidien. La collectivité accorde une prime de 200 € pour l'achat d'un VAE, dans la limite d'une enveloppe annuelle de 10 000 €. Entre janvier et septembre 2025, 18 habitants ont déjà bénéficié de cette aide, représentant un soutien total de 3 600 €. Ce dispositif est ouvert aux résidents de l'agglomération justifiant d'un trajet domicile-travail réalisé sur le territoire communautaire.



UN PLAN VÉLO AMBITIEUX AUTOUR DE L'AXE DURANCIEN

DLVAgglo a réalisé en 2025 une concertation territoriale pour définir sa stratégie vélo.

Le diagnostic a fait émerger un projet structurant : la création d'un axe cyclable durancien, destiné à relier Oraison à Corbières-en-Provence.

Ce futur itinéraire, appelé à devenir la colonne vertébrale de la mobilité douce, connectera les pôles d'habitat, d'emploi, d'éducation et de loisirs du territoire, tout en s'appuyant sur les gares, aires de covoiturage et arrêts de bus pour favoriser l'intermodalité.

DLVAgglo travaille avec EDF Hydro Méditerranée pour permettre le passage de cette « autoroute cycliste » le long des berges du canal de la Durance. Les premiers aménagements pourraient voir le jour d'ici 18 à 24 mois, dans la continuité du tronçon déjà existant entre Manosque et le plan d'eau des Vannades.

UN RÉSEAU DE TRANSPORT EN COMMUN EN TRANSITION

Entre le 1er septembre 2023 et le 31 août 2024, le réseau de transport communautaire a enregistré **822 017 passagers**, selon le dernier rapport d'activité établi par Transdev (publication en juin 2025). Cette fréquentation témoigne du bon dynamisme du service et de l'engagement de DL-VAgglomération à développer une mobilité plus accessible et plus durable. Depuis juillet 2024, la collectivité a voté une baisse des tarifs d'abonnement annuel, afin de faciliter l'accès aux transports en commun pour tous les publics.

Une prochaine Délégation de Service Public (DSP), prévue à l'horizon 2027, intégrera plusieurs évolutions du réseau. Parmi celles-ci :

- **Un réseau touristique plus étoffé**, avec des prolongements de lignes vers les points de fraîcheur du territoire, comme la ligne 120 (Manosque–Oraison) prolongée jusqu'au plan d'eau des Buissonnades durant l'été, et la ligne 136 (Manosque–Esparron-de-Verdon) qui fonctionnera également les jours fériés de mai et juin 2026 ;
- **De nouvelles dessertes vers les zones d'activités**, avec le prolongement de la ligne 120 jusqu'à la ZA des Bouillouettes à Oraison et la création d'un Transport à la Demande (TAD) reliant Corbières-en-Provence, Sainte-Tulle et la zone Saint-Joseph à Manosque à partir de janvier 2026.

- **Offre complémentaire en heures creuses** du service TAD PMR avec un véhicule supplémentaire
- **Vidéo protection dans les bus urbains** de la ville centre (36 caméras dans 12 bus).

En vigueur le 1^{er} septembre 2027 :

- **Verdissement de la flotte**, en conformité avec les objectifs du PCAET
- **Service de location longue durée de vélos**, y compris électriques
- **Mise en œuvre d'un transport innovant** et autonome
- **Solutions favorisant les modes alternatifs** à la voiture individuelle (covoiturage, autopartage)
- **Évolution du service TAD** Personnes à Mobilité Réduite
- **Focus sur la desserte des zones d'activités**
- **Création de lignes touristiques**

Ces évolutions, prévues dans la future DSP, visent à mieux relier les pôles d'emploi, d'habitat et de loisirs.



Énergie :

Accélérer la transition énergétique

Enjeux et objectifs des actions mises en œuvre

La transition énergétique repose sur deux piliers indissociables : la maîtrise des consommations et le développement des énergies renouvelables. DLVAgglo s'est dotée d'une stratégie ambitieuse pour structurer un véritable mix énergétique local : déploiement du solaire photovoltaïque et thermique, développement de la méthanisation,

valorisation de la chaleur renouvelable ou encore la production, le stockage et le transport d'hydrogène. Cet axe vise à accroître l'autonomie énergétique du territoire tout en soutenant l'économie locale et l'innovation. L'objectif est de faire de DLVAgglo un territoire exemplaire dans la production et la consommation responsables d'énergie.

SOBRIÉTÉ ÉNERGÉTIQUE : MODERNISATION DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC

DLVAgglo poursuit en 2025 son programme d'amélioration et d'optimisation de l'éclairage public, avec un investissement annuel de 500 000 € dédié à la modernisation des équipements.

Sur les 14 500 lanternes que compte le territoire, près de la moitié est désormais équipée en LED, une technologie plus performante et économe en énergie. Cette transition permet déjà de réduire la consommation énergétique de 50 % lorsque l'extinction nocturne est mise en place.

PLANIFICATION DU SOLAIRE PV : PUBLICATION DU PLAN DE PAYSAGE ET TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

Réussir la transition énergétique tout en préservant les paysages et la biodiversité : c'est le défi que s'est fixé DLVAgglo en s'engageant en 2022 dans l'élaboration d'un Plan de Paysage et Transition Énergétique (PPTÉ), le premier en région PACA !

Accompagnée par l'ADEME, la DREAL Paca, les Parcs naturels régionaux du Verdon et du Luberon et la Commission Nationale du Débat Public (CNDP), l'agglomération a mené en 2023 **une large concertation citoyenne sur le développement du photovoltaïque**, afin d'en faire un levier de transition respectueux de l'environnement et de nos paysages exceptionnels.

Finalisés fin 2024 et diffusés début 2025, les livrables du PPTÉ comprennent un guide pratique décliné en 4 livrets, à destination des communes et opérateurs photovoltaïques. Ces documents proposent des préconisations concrètes pour mieux prendre en compte les enjeux paysagers et écologiques à chaque étape d'un projet photovoltaïque au sol.

Le PPTÉ a bénéficié d'un financement de l'ADEME, ce qui a permis à l'agglomération d'être accompagnée par des bureaux d'études en paysage, ainsi que les Parcs naturels régionaux du Verdon et du Luberon.

DLVAgglo souhaite à présent que ce travail serve de référence territoriale et soit pris en compte dans les études d'impact des projets solaires présenté en guichet unique ENR du 04.

Dans le prolongement de cette démarche, la collectivité encourage le développement du photovoltaïque sur les espaces anthropisés, identifiés comme prioritaires lors de la concertation citoyenne.



HYGREEN PROVENCE : L'HYDROGÈNE VERT AU SERVICE DE LA DÉCARBONATION

Le projet HyGreen Provence, porté par ENGIE, RTE, Géométhane et Natran, vise à créer un écosystème territorial de production, stockage et transport d'hydrogène vert. Il s'inscrit dans la stratégie globale de décarbonation du bassin industriel Fos-Berre-Provence, avec un investissement estimé à près d'un milliard d'euros.

Ce projet repose sur une chaîne complète : production d'électricité renouvelable (solaire et éolien), conversion en hydrogène par électrolyse sur la commune de Villeneuve, raccordement à la ligne haute tension de RTE via Valensole, stockage souterrain en cavités salines par Géométhane et acheminement vers le littoral par Natran (Manosque-Fos).

En 2025, une concertation publique majeure, organisée par la Commission nationale du débat public (CNDP), s'est tenue sur le territoire de DL-VAgglo, avec 2 réunions : une à Manosque (29 avril) et une Villeneuve (5 juin). Cette étape a permis de présenter le projet, d'écouter les attentes locales et de renforcer son acceptabilité. Les conclusions du débat public sont attendues fin d'année 2025.

Il s'agit d'un projet industriel dans lequel la collectivité joue son rôle : **protéger la population et favoriser les intérêts du territoire**. Si tous les signaux sont au vert, les travaux de construction pourraient débuter en 2028 pour une livraison en 2030.

Projet industriel d'envergure, HyGreen Provence contribuera à la réduction des émissions de CO₂, à la création d'une filière hydrogène locale génératrice d'emplois et à des retombées économiques positives pour les collectivités.



Économie :

La transition écologique comme levier de développement économique

Enjeux et objectifs
des actions mises
en œuvre

DLVAgglo fait de la transition écologique un levier de développement économique sur son territoire. L'agglomération accompagne les entreprises et les agriculteurs dans la réduction de leur impact environnemental, la maîtrise de l'énergie et l'adoption de pratiques plus durables. Elle a également engagé un programme de requalification de ses

zones d'activités pour les rendre plus attractives, plus modernes et plus respectueuses de l'environnement. Parallèlement, le développement de l'économie circulaire, du Plan Alimentaire Territorial et de la valorisation des déchets renforce la résilience du territoire et favorise la création d'emplois locaux durables.

ACCOMPAGNER LES ENTREPRISES

En 2025, DLVAgglo a consolidé son soutien aux entreprises du territoire en déployant plusieurs dispositifs.

1 Fonds d'aide à la transition écologique des TPE

Doté de 100 000 € en 2025, ce fonds finance jusqu'à 70 % des dépenses d'investissement (plafond 10 000 €) pour des projets vertueux visant à réduire l'impact environnemental des TPE : végétalisation et désimperméabilisation, efficacité énergétique (LED, matériel isolant, équipements écologiques), maîtrise de l'eau et gestion des déchets.

À ce jour, 7 projets ont été financés, pour un montant total de 54 278 €, dont 20 000 € déjà versés. Parmi eux, des investissements dans des broyeurs de déchets verts, de la végétalisation, du relamping LED ou l'installation de bornes de recharge électrique.

2 Fonds agriculture

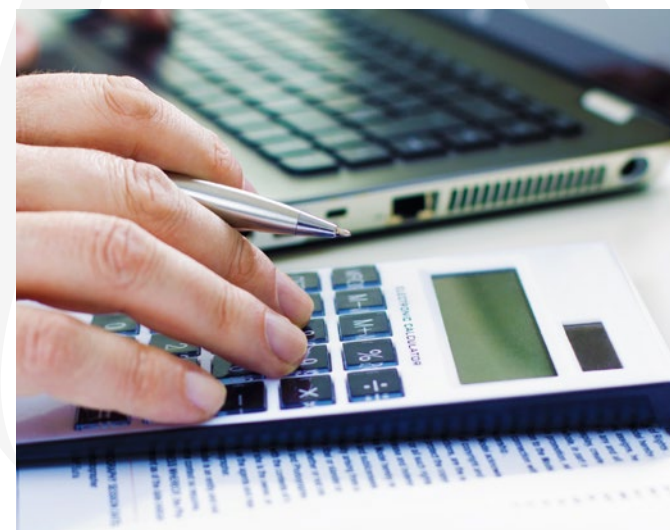
Ce fonds de 100 000 € accompagne l'installation ou la professionnalisation d'agriculteurs (18-40 ans, siège social et majorité de la SAU sur le territoire). L'aide à l'installation varie de 5 000 € à 15 000 €, avec des bonifications pour foncier, matériel d'occasion, démarches qualité ou transformation locale. En 2025, 5 projets ont été financés, et 2 dossiers sont en cours (taux de consommation du fonds : 67 %).

3 Fonds commerce

Destiné aux commerçants et artisans en centre-ville, ce fonds finance travaux, équipements, matériel ou sites internet à hauteur de 40 à 80 %, avec des bonifications écologiques (+10 à 30 %). En 2025, 19 projets ont été engagés, contribuant à la dynamisation des centres-villes et à la transition énergétique des commerces.

4 Eco-défis

DLVAgglo soutient également le dispositif Eco-défis, en partenariat avec la Région Sud, l'ADEME et les Chambres consulaires, pour valoriser les actions environnementales des entreprises (énergie, déchets, eau, mobilité...). Les entreprises peuvent obtenir un label bronze, argent ou or, accompagné d'un accompagnement personnalisé et d'outils de communication. En 2025, environ 60 entreprises du territoire ont été labellisées.



TRANSFORMER NOS ZONES D'ACTIVITÉS

DLVAgglo a engagé une requalification de ses zones d'activités économiques afin d'en faire des espaces plus attractifs, durables et adaptés aux enjeux de demain.

En 2024, les zones de Saint-Maurice et du Technoparc de Manosque ont obtenu le **label « Parc+ » niveau 1**, reconnaissance des efforts entrepris en matière de gestion environnementale, d'aménagement durable et de concertation avec les acteurs économiques. Une nouvelle candidature est prévue en 2026 pour viser le niveau 2, tandis qu'un projet de labellisation est lancé pour la zone des Bouillouettes à Oraison.

Pour accompagner cette dynamique, DLVAgglo a adopté un **Plan pluriannuel d'investissement 2025-2030**, mobilisant 1,2 million d'euros par an pour moderniser ses zones d'activités. Ce programme, réparti à parts égales entre Manosque (notamment la ZA de Saint-Joseph) et les autres communes du territoire, vise à sécuriser la circulation, favoriser les mobilités douces, désimperméabiliser et végétaliser les espaces, et équiper les sites en éclairage LED.

Les premiers travaux ont concerné, entre 2024 et 2025, les zones de Sainte-Tulle et de Saint-Joseph (avenue du 1er Mai). Ils se poursuivront en 2026 sur les zones de Villeneuve, Oraison, ainsi que sur les rues des Entrepreneurs et des Artisans à Manosque, selon un calendrier d'aménagement planifié jusqu'en 2030.

À travers ce programme, DLVAgglo affirme sa volonté de concilier attractivité économique et transition écologique, en faisant de ses zones d'activités des espaces exemplaires et durables au service du développement local.



SOUTENIR L'AUTOCONSOMMATION D'ÉNERGIE VERTE PRODUITE LOCALEMENT

Afin d'accélérer la transition énergétique des zones d'activités sur leur territoire, DLVAgglo, la Ville de Manosque et L'Occitane en Provence se sont associés pour lancer un Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) pour le développement du photovoltaïque sur la zone d'activités St-Maurice - Grandes Terres.

Lauréat de l'AMI, la société Solarhona prévoit dans un premier temps l'installation de **4 à 5 MWc de parcs solaires au sol et d'ombrières sur 6 parcelles anthropisées**. Puis, le projet prévoit la création d'une **boucle d'autoconsommation collective (ACC)** permettant aux entreprises de la ZA intéressées d'intégrer un circuit local d'énergie verte, à un coût attractif et sécurisé à court/moyen terme.

Ce projet pilote, qui s'inscrit dans la stratégie DLVAgglo 2030 et le dispositif « Territoires d'Industrie » dont l'agglomération est lauréate, vise à être répliqué sur d'autres ZA du territoire. Il contribue à la décarbonation du tissu économique local et à la valorisation des espaces déjà artificialisés (parkings, bassins de rétention, etc.), en favorisant la superposition des usages.

En soutenant l'autoconsommation d'énergie verte et locale, ce projet renforce l'attractivité économique du territoire et génère des revenus pour les collectivités sur les 30 années d'exploitation des centrales photovoltaïques.

En 2025, 3 demandes d'autorisation d'urbanisme ont été déposées et une étude d'impact est en cours de finalisation sur 2 bassins de rétention. Les premiers travaux devraient débuter au printemps 2026.



Cadre de vie : Préserver et améliorer notre cadre de vie

Enjeux et objectifs des actions mises en œuvre

Préserver l'eau, les sols, les forêts et la biodiversité constitue un impératif pour maintenir la qualité exceptionnelle de notre cadre de vie et la résilience de notre territoire. À travers la gestion de la ressource en eau, la prévention des risques naturels, la promotion d'une agriculture plus durable

et la renaturation des espaces urbains, DLVAgglo agit pour un territoire vivant et attractif. Ces actions visent également à renforcer les liens entre santé, environnement et qualité de vie, en intégrant les enjeux climatiques dans l'aménagement et l'urbanisme.

DÉCHETS : RÉDUIRE, TRIER ET VALORISER AUTREMENT

DLVAgglo poursuit la mise en œuvre de son Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA), qui comprend 55 actions de prévention pour réduire les tonnages d'Ordures Ménagères et Assimilées (OMA) d'ici 2030.

Les résultats sont déjà visibles : en 2024, la production d'OMA a diminué de 5 %, passant de 429 kg/habitant en 2023 à 407 kg/habitant en 2024.

1. Le geste de tri récompensé avec Cliiink

Depuis 2021, 8 360 habitants utilisent le dispositif Cliiink, qui récompense le tri du verre par des points convertibles en bons d'achat à utiliser dans des commerces locaux. En 2025, le programme s'est enrichi d'une version solidaire : les usagers peuvent désormais donner leurs points à 6 associations du territoire. Concrètement, un utilisateur peut reverser 1 € à la structure de son choix pour 30 emballages en verres triés dans une colonne (173 sont équipées sur les 263 implantées sur l'ensemble du territoire). Chaque association partenaire a également reçu une subvention de 500 € pour la mise en œuvre d'actions locales de prévention des déchets.

2. Le déploiement du compostage

Depuis 2023, 1 429 composteurs individuels ont été vendus, dont 266 en 2025. La réservation en ligne via le portail citoyen facilite désormais les démarches, et des ventes régulières sont organisées à Volx et dans les déchetteries du territoire.

Les ateliers « Tous au compost » ont permis de former une 60aine de participants en 2025. DLVAgglo prévoit pour 2026 la création d'une newsletter et d'un espace ressources afin d'accompagner durablement les usagers dans leurs pratiques.

Le compostage collectif, lancé en 2023, poursuit également son déploiement avec pour objectif d'équiper toutes les communes de l'agglomération d'au moins un site partagé. D'ici fin 2025, une 20aine de communes sur les 25 de l'agglomération devraient être équipées.

DLVAgglo fournit gratuitement le matériel (soit 700 à 800 € par plateforme) et accompagne les communes et référents bénévoles, favorisant un retour local de la matière organique et une réduction des tonnages d'OMR.

Pour plus de détails, retrouvez chaque année le Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de gestion des déchets sur le site internet de DLVAgglo :

www.dlva.fr/mon-agglo-au-quotidien/environnement/collecte-des-dechets/



EAU POTABLE : MISE EN SERVICE DE L'USINE DE POTABILISATION DU VERDON À MANOSQUE

Garantir une eau potable de qualité pour tous est un enjeu prioritaire de DLVAgglo dans un contexte de changement climatique et de pression croissante sur la ressource. En 2025, une étape majeure a été franchie avec la mise en service de la nouvelle usine intercommunale de potabilisation de l'eau du Verdon, située à Précomboux, à Manosque.

Cet équipement stratégique, piloté par la Régie des Eaux DLVAgglo, permet de **sécuriser l'alimentation en eau potable de plus de 48 000 habitants de l'agglomération et des communes voisines**. Alimentée par l'interconnexion entre Oraison et le Val de Rancure, cette installation assure le traitement complet de l'eau brute du Verdon, en garantissant un haut niveau de qualité sanitaire et environnementale.

D'un montant total de 8,49 M€ HT, l'équipement a été cofinancé par l'État et le Département des Alpes-de-Haute-Provence. Conçue pour anticiper les risques de pollution et de défaillance des captages existants, notamment liés à la migration des polluants piégés dans les sédiments de la Durance, cette station vise également à stabiliser les prélèvements dans le fleuve, en facilitant la gestion partagée de la ressource entre les différents usages : eau potable, irrigation, industrie et production énergétique.

En parallèle, la Régie des eaux effectue des actions de **modernisation du réseau d'eau potable** et d'**optimisation du traitement des eaux usées**, pour une gestion plus durable et responsable de la ressource.

Pour plus de détails, retrouvez chaque année le Rapport d'activité de la Régie des eaux sur le site internet de DLVAgglo:

www.dlva.fr/mon-agglo-au-quotidien/eau-assainissement/



ESPACES NATURELS : PRÉSERVER, RESTAURER ET ENTREtenir NOS MILIEUX AQUATIQUES ET FORESTIERS

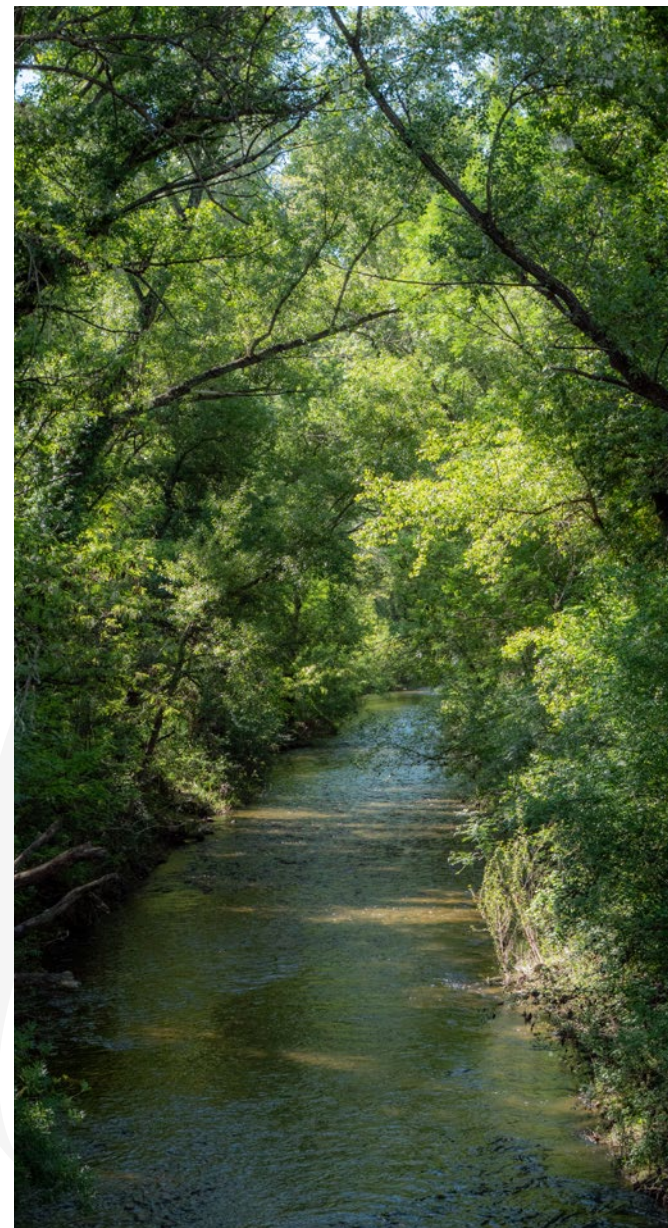
Agir pour l'entretien et la restauration des milieux naturels, c'est à la fois préserver la biodiversité, renforcer la résilience du territoire face au changement climatique et améliorer le cadre de vie des habitants. C'est pour cela que DLVAgglo poursuit en 2025 son engagement en faveur de la préservation des milieux aquatiques et forestiers.

Une campagne de travaux d'entretien des cours d'eau, d'un montant de 100 000 €, est programmée en fin d'année 2025 sur près de 5 km de linéaire, incluant débroussaillage sélectif, enlèvement d'embâcles et lutte contre les espèces invasives. Une seconde campagne suivra au 1^{er} trimestre 2026, pour un montant de 150 000 €.

Le service Espaces Naturels DLVAgglo œuvre également pour la **restauration hydromorphologique du riu de Drouille à Manosque**, un projet d'envergure estimé à 2 M€, avec un lancement des travaux prévu avant 2027. Le site fera l'objet d'une renaturation complète dans le cadre de la requalification du parc de Drouille et de la Coulée verte.

D'autre part, un **plan de gestion des zones humides** a été lancé sur les lacs des Laurons et de la Forestière, en partenariat avec le PNR du Luberon, le CEN PACA, la Ville de Manosque et l'AAPPMA de La Gaule Oraisonnaise, pour préserver la biodiversité et encadrer les usages (pêche, quiétude des sites).

Enfin, dans le cadre de la prévention incendie, **un chantier a été conduit avec l'UIISC7 sur la piste LUB21** (2 km entre le crématorium et le col de la Mort d'Imbert), afin de sécuriser les massifs forestiers face au risque croissant de feux de forêt.



Porter l'exemplarité :

Une collectivité responsable et engagée

Enjeux et objectifs des actions mises en œuvre

DLVAgglo place l'exemplarité au cœur de son action publique. L'agglomération intègre les enjeux environnementaux dans l'ensemble de ses politiques et de ses pratiques internes : numérique et achats responsables, mobilité des agents, gestion raisonnée des espaces verts et réduction de l'empreinte carbone de ses services. En tant qu'acteur

public de proximité, DLVAgglo se doit de participer pleinement à l'effort collectif de décarbonation et d'adaptation au changement climatique. Cette démarche de transition interne traduit la volonté de l'agglomération d'entraîner l'ensemble des acteurs du territoire vers des pratiques plus vertueuses.

FEUILLE DE ROUTE NUMÉRIQUE RESPONSABLE

DLVAgglo s'est engagée dans une démarche de sobriété numérique, en adoptant lors du Conseil communautaire du 10 décembre 2024 une feuille de route pour un numérique responsable. Cette stratégie répond aux exigences de la loi REEN (Réduction de l'Empreinte Environnementale du Numérique).

En 2025, première année de mise en œuvre de la feuille de route, plusieurs actions concrètes ont été engagées :

- **Test du logiciel Papercut** pour le contrôle et le suivi des consommations d'impression, afin d'optimiser l'usage des photocopieurs ;
- **Intégration des principes de la loi AGEC dans les marchés publics de matériel informatique et d'impression**, avec au moins 30 % d'équipements issus du réemploi ou recyclés ;
- **Choix d'équipements plus sobres** : par exemple, le remplacement progressif des deux écrans 24 pouces par un écran panoramique 34 pouces, moins énergivore (32 W contre 36 W cumulés), plus économique et plus ergonomique.

Les premiers comparatifs de coûts démontrent déjà l'intérêt de cette démarche : un photocopieur noir et blanc recyclé coûte 83,61 € HT par trimestre, contre 194,45 € HT pour un modèle neuf, et un modèle couleur recyclé revient à 138,90 € HT, contre 278,55 € HT neuf.



LANCEMENT DU 1^{ER} BILAN CARBONE PATRIMOINE ET COMPÉTENCES DE LA COLLECTIVITÉ

En 2025, DLVAgglo s'est engagé dans la réalisation de son 1^{er} Bilan des Émissions de Gaz à Effet de Serre (BEGES). Loin de se limiter à une obligation réglementaire, cette démarche traduit la volonté de la collectivité d'être exemplaire et de **prendre pleinement sa part dans l'effort global de décarbonation**.

Le BEGES se concentre sur les émissions liées au patrimoine et aux compétences de DLVAgglo (bâtimENTS, flotte de véhicules, gestion des déchets, déplacements, etc.). Il complète ainsi le PCAET, qui couvre l'ensemble des émissions du territoire, en offrant une vision précise de l'impact propre des services de la collectivité.

Accompagnée par un bureau d'études expert en bilan carbone, DLVAgglo a lancé la démarche au printemps 2025. La phase de collecte des données s'est déroulée durant l'été 2025, mobilisant l'ensemble des services communautaires pour recenser de nombreuses données à convertir en équivalents carbone. L'automne 2025 sera consacré à la co-construction d'un plan d'action interne, associant les services autour d'objectifs concrets de réduction des émissions. La finalisation et la publication des livrables est prévue pour fin d'année 2025/début d'année 2026.

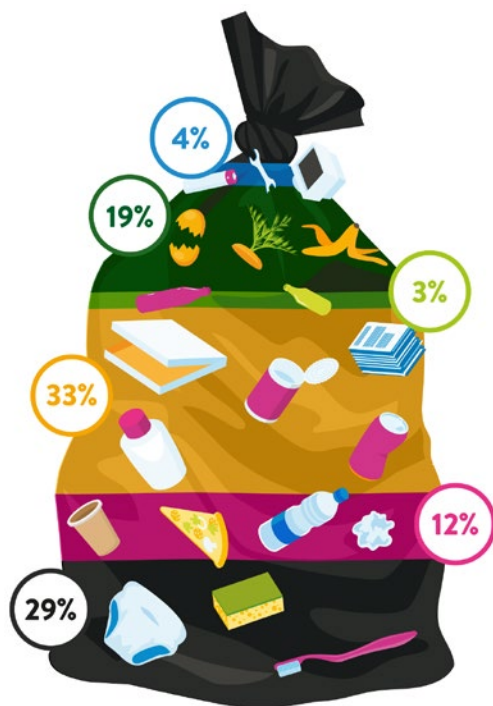
Ce travail, d'un budget global de 21 090 € TTC, constitue **une première étape vers la définition d'une trajectoire carbone à long terme**, qui sera intégrée au suivi des actions PCAET pour renforcer la cohérence globale de la stratégie climat de DLVAgglo.



VERS UNE GESTION EXEMPLAIRE DES DÉCHETS EN INTERNE

En 2025, DLVAgglo a engagé une campagne de caractérisation des déchets produits par ses propres services, après un questionnaire interne diffusé en octobre 2024.

Cette démarche, portée par l'ambassadrice du tri DLVAgglo, a permis d'évaluer les pratiques de tri et de gestion des déchets en interne, à partir des retours des agents et d'une analyse de terrain des déchets non valorisables.



Un rapport de synthèse a mis en évidence plusieurs axes d'amélioration : optimisation des dispositifs de pré-collecte, clarification des consignes de tri et élaboration d'une charte interne de gestion des déchets.

Un kit éco-agent sera élaboré et distribué dès 2026 à l'ensemble des agents de DLVAgglo et des services mutualisés afin de favoriser la réduction des déchets au sein des services :

- Un sac de tri,
- Une gourde réutilisable en inox,
- Un mug nomade en inox,
- Un guide Ademe sur l'éco-responsabilité au bureau
- Un flyer explicatif présentant les consignes de tri spécifiques à DLVAgglo.

Parallèlement, des rencontres avec les services seront planifiées afin de vérifier et actualiser les informations recueillies lors de l'autodiagnostic : identification des moyens de collecte et pré-collecte à disposition des agents, analyse de la signalétique en place dans les locaux, et recueil d'éventuels besoins complémentaires.

A noter également, plusieurs visites du centre de tri Véolia de Manosque ont été organisées en 2025 pour les agents et les élus, afin de renforcer la connaissance des filières locales de valorisation.

Citoyenneté :

Toutes et tous acteurs du changement

Enjeux et objectifs des actions mises en œuvre

L'atteinte des objectifs du PCAET repose sur la mobilisation collective. DLVAgglo place la participation citoyenne au cœur de sa démarche, en soutenant les initiatives locales, les projets collectifs et les actions de sensibilisation aux enjeux environnementaux. La jeunesse, force de proposition et de mobilisation, s'engage à travers les

conseils communautaires et municipaux jeunes. La dimension sociale de la transition écologique est également centrale : créer du lien, renforcer la cohésion et favoriser l'inclusion permettent de construire un territoire plus solidaire, participatif et durable.

ÉDUCER, PRÉVENIR, RESPONSABILISER : LA JEUNESSE AU CŒUR DES PRIORITÉS

Le 16 octobre 2025, s'est tenu le **Salon de la Prévention et de la Délinquance** à Manosque, réunissant près de 500 collégiens pour une journée d'échanges et de sensibilisation.

Encadrés par DLVAgglo, les forces de l'ordre, les professionnels de santé et les acteurs associatifs, les jeunes ont pu participer à des ateliers interactifs autour du harcèlement, des addictions, des violences intrafamiliales et du respect citoyen.

Portée par de nombreux partenaires (Maison des Adolescents 04, Addictions France, CDAD 04, CO-DES 04, Promeneurs du Net...), cette initiative vise à prévenir les comportements à risque, renforcer l'égalité et la citoyenneté, et **à donner aux jeunes les clés pour devenir acteurs de leur sécurité et de leur avenir.**



LA JEUNESSE S'ENGAGE POUR UNE TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET CITOYENNE

En 2025, DLVAgglo a poursuivi ses actions en faveur de l'engagement des jeunes autour des enjeux de la transition écologique et citoyenne.

Le Village de l'eau, organisé à Manosque en mai 2025 dans le sillage de la Conférence des Nations Unies sur les Océans, a réuni près de 400 visiteurs autour d'ateliers scientifiques et ludiques conçus par des jeunes volontaires et éco-volontaires. Ce projet, soutenu par le Service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (SDJES) à hauteur de 8 000 €, a permis de sensibiliser le grand public aux enjeux de la ressource en eau et de la préservation des milieux marins.

Toujours sur la thématique de l'eau, **les Jeunes Conseillers Communautaires** ont initié, en partenariat avec le Parc naturel régional du Luberon (PNRL), l'organisation d'une **formation pour les écodélégués des lycées de Manosque sur les économies d'eau**. Prévue entre novembre et décembre 2025, cette formation réunira 80 jeunes, avec un financement du PNRL de 3 000 €, et se conclura lors du Forum de l'Engagement, le 11 décembre 2025.

Parallèlement, **40 jeunes du Service National Universel ont participé au débat public sur la réindustrialisation et la décarbonation du bassin industriel Fos-Berre-Provence**, favorisant leur

expression citoyenne sur les grands défis de la transition énergétique (cf. paragraphe Hygreen).

Enfin, dans le cadre de l'application de sa feuille de route numérique responsable, l'agglomération a organisé un **Digital Clean Up Day**, impliquant agents et jeunes dans la réduction de l'empreinte numérique.

En 2026, le nouveau Conseil Communautaire Jeune intégrera un axe « transition énergétique », démontrant l'implication des jeunes sur cette thématique. Le service jeunesse DLVAgglo accompagnera également la **désimperméabilisation de la cour de l'école internationale** (niveau élémentaire), pour un montant de 240 000 €.

SENSIBILISER A LA GESTION DES DÉCHETS ET AU GESTE DE TRI

En 2024, l'ambassadrice du tri DLVAgglo est intervenue dans **30 établissements scolaires du territoire** (9 maternelles, 19 élémentaires, 1 collège et 1 lycée) pour animer **106 séances de sensibilisation**, soit 2 258 enfants sensibilisés.

L'objectif : initier les plus jeunes aux bons gestes de tri et les impliquer comme ambassadeurs du changement auprès de leur entourage. À titre de comparaison, 2 019 élèves avaient été sensibilisés en 2023 lors de 78 interventions dans 28 établissements, témoignant de la montée en puissance du dispositif.

En parallèle, l'ambassadrice du tri a participé à **23 stands de sensibilisation sur les marchés, forums des associations et manifestations locales en 2024**, afin de toucher un public plus large.

Les chiffres 2025, non consolidés au moment de la rédaction du présent rapport, confirment une nouvelle progression de ces actions avec 131 séances de sensibilisation planifiées jusqu'à la fin de l'année, représentant 2 873 enfants sensibilisés. En 2025, DLVAgglo a travaillé sur la construction d'un **nouveau format de séquence pédagogique** combinant trois interventions pour les classes du cycle 1 et deux interventions en classe et une sortie terrain pour les classes du cycle 2 et 3.

LES RENCONTRES DE L'ÉNERGIE

Le 7 juin 2025, la Ville de Manosque et DLVAgglo ont coorganisé la première édition des Rencontres de l'Énergie, **un événement grand public dédié à la transition écologique et énergétique**.

Organisée au cinéma CGR de Manosque et sur son esplanade, cette journée a rassemblé habitants, élus, experts et acteurs locaux autour de conférences, tables rondes et animations. La thématique du solaire photovoltaïque a été au cœur des échanges, avec la participation de collectifs citoyens et de partenaires institutionnels.



Des stands, ateliers pédagogiques et espaces conseil ont permis au public de découvrir des solutions concrètes pour réduire sa consommation d'énergie et produire localement. La journée s'est conclue par la projection gratuite du film « Demain » de Cyril Dion.

Cet événement a contribué à valoriser les initiatives locales en faveur de la transition énergétique et à affirmer la vallée de la Durance comme un territoire d'énergie et d'innovation !

Rapport de développement durable : une ambition collective au service de la transition énergétique et écologique

Les politiques communautaires embrassent aujourd'hui l'ensemble des enjeux de la transition écologique et énergétique, en partenariat avec les acteurs du territoire, car les défis du XXI^e siècle nous concernent tous. En cohérence avec le Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET), cette stratégie illustre la diversité des actions engagées et la mobilisation de moyens financiers conséquents dans tous les domaines de la vie quotidienne. Elle témoigne d'une dynamique collective portée par l'intercommunalité, qui réaffirme son engagement à construire, pas à pas, un territoire exemplaire en matière de développement durable et de gestion responsable des ressources.

La feuille de route est tracée : les documents cadre de la DLVA dessinent une voie vers la neutralité carbone d'ici 2050, par étapes successives. Cette ambition n'est pas seulement une exigence environnementale, elle est aussi une chance pour le territoire, car elle soutient l'économie locale, stimule l'innovation et inscrit notre action dans un défi planétaire.

Dans cet élan, la gestion des déchets s'impose comme l'un des piliers de la transition écologique. À travers le Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés,

riche de cinquante-cinq actions concrètes, la collectivité démontre sa volonté de réduire la production, d'affiner le tri et de magnifier la valorisation. Les premiers résultats – la baisse des ordures ménagères résiduelles – confirment la pertinence de cette démarche. Mais l'ambition va plus loin : elle s'incarne dans une gestion interne exemplaire et une pédagogie audacieuse, tournée vers la jeunesse et le grand public, afin que les gestes responsables deviennent une seconde nature.

Préserver et valoriser le patrimoine naturel, c'est protéger l'âme même du territoire. Ses espaces remarquables, véritables écrins de biodiversité, sont à la fois héritage et promesse. Leur sauvegarde garantit un cadre de vie harmonieux, renforce l'identité locale et nourrit l'attractivité résidentielle autant que touristique. La nature n'est plus seulement un décor : elle devient moteur d'un développement équilibré, où le bien-être des habitants se conjugue avec le rayonnement extérieur.

La transition énergétique, quant à elle, se révèle vecteur d'innovation et de prospérité. Rénovation des bâtiments publics, essor des filières circulaires, accompagnement des entreprises vers des modèles sobres en carbone : autant d'initiatives qui prouvent que

l'économie et l'écologie ne s'opposent pas, mais s'élèvent ensemble. Cette orientation audacieuse positionne le territoire comme un acteur attractif et exemplaire dans le paysage national.

Enfin, cette vision ne saurait s'accomplir sans une mobilisation collective. Élus, agents, habitants, entrepreneurs, associations : tous sont conviés à bâtir une cohérence partagée. L'intercommunalité, en chef de file, veille à ce que chaque politique publique – mobilité, logement, économie, énergie, culture, gestion des ressources naturelles – soit traversée par l'exigence écologique. De cette transversalité naît une énergie fédératrice, où l'avenir se dessine dans l'unité et la responsabilité.

Vincent ALLEVAR

1^{er} Vice-Président

Délégué à
l'Environnement,
aux Relations
institutionnelles et au
Centre aqualudique
1^{er} adjoint au Maire
d'Oraison

Jérôme DUBOIS

8^e Vice-Président

Délégué à
l'Aménagement du
Territoire,
aux Mobilités douces
et à la Transition
Énergétique
Maire de Volx

RAPPORT DÉVELOPPEMENT DURABLE 2025

DURANCE LUBERON VERDON AGGLOMÉRATION